



PROCÈS VERBAL

du Conseil Municipal

du 23 mai 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni salle du Conseil Municipal, le 23 mai 2024 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire, sur convocation du 16 mai 2024.

Ville de MONT DE MARSAN
2 Place du Général Leclerc
40000 MONT DE MARSAN

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 33 jusqu'au point 4, 34 à partir du point 5.

Nombre de votants : 35

Quorum : 18

Date de la convocation : 16/05/2024

Sont présents :

M.Charles DAYOT, M.Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M.Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M.Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M.Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M.Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M.Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M.Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENault, M.Jean-Jacques GOURDON, M.Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M.Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON, Mme Delphine LE BLANC, M.Mathis CAPDEVILLE, M.Philippe EYRAUD, M.Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M.Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, M.Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M.Bruno MINDE.

Sont excusés avec procuration :

M. Gilles CHAUVIN donne pouvoir à M. Hervé BAYARD,
M. Jean-Baptiste SAVARY donne pouvoir à M. Frédéric DUTIN.
Mme Nathalie GARCIA donne pouvoir à M. Philippe DE MARNIX,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ donne pouvoir à M. Mathieu ARA.

Mme Chantal PLANCHENault est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire : Bonsoir. Nous avons 18 délibérations.

Juste avant de rentrer dans les délibérations, juste un petit mot pour avoir une pensée pour notre collègue Jean-Pierre ALLAIS qui était maire de Laglorieuse et qui nous a quittés violemment, subitement. C'est quelqu'un qui nous manque et donc, on s'associe tous, mais on l'a déjà fait puisque ses obsèques ont eu lieu, à cette pensée en pensant très fort à ses proches.

Je me permettrai de donner la parole à Frédéric DUTIN, Alain BACHE – vous l'avez bien connu également –, une nouvelle qui est arrivée aujourd'hui qui est malheureuse également. Je voudrais vous parler de Jean-Michel CARRERE qui est un

Montois né dans les années 60 à Mont de Marsan. C'était la famille de pâtisseries-boulangers rue Gambetta, professeur de pâtisserie au CFA de Mont de Marsan, très attaché aux animations de la Ville. Je l'ai connu à l'époque d'Inter-villes où il était très attaché à tout cela, et puis une carrière d'élu également, de 95 à 2008 maire-adjoint, de 2008 à 2014 conseiller municipal, de 2016 à 2020 conseiller municipal.

C'est quelqu'un qui avait des délégations, attaché à sa ville, qui s'occupait des jeunes, de l'environnement, du domaine public, des bâtiments scolaires, du mobilier urbain. C'est une personne issue de cette famille bien connue sur Mont de Marsan et très très attaché au bien-vivre à Mont de Marsan et à sa ville. Il me semble important que l'on ait une pensée également pour lui et pour ceux qui l'entourent.

Je voudrais vous laisser dire un petit mot.

M. DUTIN : Merci Monsieur le Maire. Vous l'avez indiqué, Jean-Michel CARRERE était issu d'une famille anciennement montoise et il s'est investi au-delà de son activité professionnelle. Il s'est investi extrêmement rapidement dans le tissu associatif, les Cumbancheros, et dans le cadre de ses activités d'élu, il a participé au comité des fêtes, à l'Office du Tourisme. Vous l'indiquiez parfaitement. On sait la proximité qui était la sienne avec Philippe LABEYRIE qui lui avait confié un poste d'adjoint au maire de Mont de Marsan sur des domaines aussi variés et importants que celui de la jeunesse, de l'environnement, du domaine public, les bâtiments scolaires et le mobilier urbain.

Il laisse évidemment une trace dans cette ville à laquelle il était tout particulièrement attaché. Il avait des anecdotes extrêmement savoureuses sur Mont de Marsan qu'il connaissait parfaitement et les personnalités qu'il avait pu côtoyer et c'est vrai que la perte aujourd'hui de Jean-Michel CARRERE nous affecte tout particulièrement. Je veux avoir une pensée, évidemment pour sa femme, ses proches, sa famille et je m'associe au moment de deuil et de recueillement que nous pourrions avoir au début de notre conseil.

Monsieur le Maire : Merci pour ce mot et cette pensée.

Dans une transition un peu rude, je vais vous proposer de rentrer dans les trois premiers points qui sont le procès-verbal de la séance du 11 avril, le compte-rendu des décisions que j'ai été amené à prendre pour la période citée sur le document et ensuite, la présentation du plan d'action mutualisé égalité professionnelle femmes-hommes qui vous sera présenté par Christophe HOURCADE pour avis.

■ Ordre du jour de la séance :

- **Procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 (n°1)**

Est-ce qu'il y a des points que vous souhaitez relever, des choses qui n'auraient pas été bien retranscrites, oubliées, mal orthographiées. Page 3, il faudra retravailler le nom de Christian DARROUY. Ce n'est pas tout à fait la bonne orthographe.

Hormis ce point-là, avez-vous des remarques sur ce PV ? Peut-on considérer qu'il est adopté ?

Adopté à l'unanimité

- Compte rendu des décisions du Maire (n°2)

Concernant les décisions prises dans le cadre de mes délégations entre le 5 mars et le 16 avril, y a-t-il des points qui nécessitent une explication, un point de détail ?

Donc, nous en avons pris connaissance.

- Présentation du Plan d'action mutualisé 2024-2027 Ville-Agglo-CCAS-CIAS en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (n°3)

M. HOURCADE : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tout le monde. Le 7 mars dernier, je vous ai présenté le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2023. Ce plan d'action qui courait sur la période 2021-2024 arrive à échéance cette fin d'année. C'est pour cela qu'un groupe de travail a été composé avec les différents représentants des organisations syndicales et des représentants de services pour élaborer un nouveau plan d'action sur la période 2024-2027.

Ce plan va reprendre certaines actions du précédent plan. Il reste tout aussi ambitieux que le précédent et il est composé de 27 actions regroupées en 12 objectifs définis par la collectivité. Chaque action est composée de sa finalité, de son contexte et de sa description, composée également d'indicateurs, de résultats, de ressources à mobiliser et d'un calendrier de mise en place.

Il vous est donc demandé de prendre acte de la présentation du nouveau plan d'action pour la période 2024-2027, plan d'action mutualisé.

Monsieur le Maire : Au-delà de cette lecture succincte, y a-t-il des points sur lesquels vous voulez attirer l'attention, des pages sur lesquelles vous voulez pointer du doigt certains points ?

M. J-N CAPDEVILLE : Cela va être bref. Quand on lit ces rapports, on peut les juger assez bien construits et intéressants sur certains points, mais concernant l'axe 1, quand on lit l'intitulé *évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes*, je trouve que l'axe 1 perd beaucoup de son intérêt et de sa qualité pour aller vers une égalité hommes-femmes. Je voulais juste vous en faire part. Il serait peut-être souhaitable que cet axe 1 soit un peu revu, surtout dans sa définition et dans ses objectifs.

Monsieur le Maire : *C'est le cas échéant...*

M. J-N CAPDEVILLE : *Le cas échéant* est assez malheureux.

Monsieur le Maire : On peut peut-être le partager. Les mots ont leur importance.

On considère que l'on a pris connaissance de ce rapport.

- Délibération N° 2024/05-0134 (n°4)

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs.

Nomenclature Acte :

4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.2 - Personnel contractuel

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Il est rappelé qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il évolue tout au long de l'année, tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois communaux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

➤ **Evolution d'emplois**

Budget principal de la Ville

Un agent du Parc technique Municipal (maçon) fait valoir ses droits à la retraite en juillet 2024. Afin de pourvoir son remplacement, il est proposé de transformer l'emploi initial (iso-effectif):

- Création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet au 1^{er} juin 2024
- Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet au 1^{er} juillet 2024.

Un agent de la piscine municipale (agent d'accueil et entretien des vestiaires) fait valoir ses droits à la retraite en juin 2024. Afin de pourvoir son remplacement, il est proposé de transformer l'emploi initial (iso-effectif) :

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet en emploi du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet au 1^{er} juin 2024

Budget annexe de la régie des fêtes

Un agent de la régie des fêtes a bénéficié d'une mutation en juin 2024. Afin de pourvoir son remplacement, il est proposé de transformer l'emploi initial (iso-effectif) :

- création d'un emploi dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise à temps complet au 1^{er} juin 2024
- suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet au 15 juin 2024.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des questionnements, sachant que l'on s'efforce maintenant de mettre à chaque fois les descriptions de postes. Ce sont des sujets à iso effectif. Il s'agit de le voter.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 13 mai 2024,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 mai 2024,

Décide de modifier le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan selon les termes détaillés supra,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/05-0135 (n°5)

Objet : Approbation de la convention 2024 avec l'établissement public à caractère administratif festival Arte Flamenco.

Nomenclature Acte :

7.5.3 – Subventions attribuées aux établissements et organismes publics

Rapporteur : Philippe DE MARNIX

Dans le cadre de sa politique de soutien aux événements culturels qui contribuent au rayonnement et l'attractivité de la commune, la Ville de Mont de Marsan est partenaire du festival Arte Flamenco soutenu par le Conseil Départemental des

Landes et organisé par l'établissement public à caractère administratif Festival Arte Flamenco.

A l'occasion de la 35^{ème} édition du festival qui se tiendra du 1^{er} juillet au 6 juillet 2024, la Ville de Mont de Marsan accompagnera l'organisation de l'évènement par la mise à disposition de lieux et de personnel et par l'attribution d'une subvention de fonctionnement qu'elle portera cette année à titre exceptionnel à 90 000 € (80 000 € en 2023).

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver la convention jointe en annexe pour formaliser les modalités de ce partenariat et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. DE MARNIX : J'ajoute que la mise à disposition des moyens humains et techniques par la Ville a été valorisée dans cette convention à hauteur de 95 000 €, ce qui représente un total de 185 000 € et non pas 175 000 ainsi que cela a été mentionné dans le document annexe qui sera corrigé dans sa version définitive. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Avez-vous des remarques particulières sur cette convention ?

M. MINDE : Bonjour tout le monde. Petite réflexion. On en a discuté en commission culture, on a eu pas mal de gens qui regrettaient la nouvelle formule du festival. La vision que l'on avait du festival, c'est qu'il y avait plus de monde sur la place de la mairie que devant le théâtre. C'est peut-être une vision déformée, je ne sais pas. On a échangé avec M. DE MARNIX là-dessus. M. DE MARNIX nous a confirmé qu'il y aurait plus de chaises cette année et plus de spectateurs possibles devant le théâtre, mais ce n'est pas vraiment ce qui nous inquiète.

Ce qui nous inquiète, c'est qu'au marché couvert, nous avons deux spectacles : un spectacle en direct et un spectacle en vidéo qui permettait aux gens un petit peu moins fortunés de s'autoriser le spectacle de temps en temps. Le fait d'amener au pôle le coté spectacle payant du festival va faire disparaître cette possibilité. C'était une observation que l'on avait.

J'espère que l'on pourra revenir là-dessus après pour en tirer, en commission culture éventuellement, des enseignements. On votera pour la délibération, mais c'était une observation puisque nombre de gens qui n'ont pas forcément les moyens d'aller au spectacle habituellement venaient au Festival Flamenco et passaient une bonne soirée du côté vidéo.

Monsieur le Maire : Avant de donner la parole à M. DUTIN, paradoxalement cette double connotation, avec ceux qui ont le droit de voir le spectacle vivant et ceux qui sont devant la retransmission, me gênait. J'ai eu la chance d'être invité et je rasais un peu les murs parce que j'avais un peu le sentiment d'être un grand privilégié. Cela a participé à une réflexion collective, j'imagine, mais je ne veux pas parler à la place des directeurs artistiques, etc.

Ce que je peux dire, c'est que l'idée est de pouvoir continuer à présenter de la qualité accessible ; il y a pas mal de gratuité. Ce qui va se passer là va être de

qualité. La seule chose, c'est que les grands formats qui demandent une scénographie importante vont aller dans un écrin qui est fait pour cela, le Théâtre de Gascogne - ce n'est pas moi qui ai fait le Théâtre de Gascogne à l'époque – qui va être adapté, avec l'acoustique qui va bien, etc.

Je pense que l'on ne va pas perdre en qualité et que l'on ne va pas perdre non plus en accessibilité et en gratuité.

Le village andalou, flamenco va être là, avec des ombrières. Il se recrée une ambiance particulière avec les salles off pour les artistes dans les Halles et avec un gradinage naturel puisqu'il y a une pente naturelle qui fait que la scène qui va être de dos à nous côté Société Générale va permettre à des sièges de voir en étant assis, y compris les pieds puisqu'il y a des spectacles où il est important de regarder les pieds des danseurs et des danseuses. Tout cela est bien calibré. La Direction du Festival se sert des marches comme d'un gradinage. On souhaitait insister aussi – nous sommes partenaires – pour que l'écosystème des cafés fonctionne et qu'ils soient partenaires. Ils en sont très satisfaits. Sur l'aspect qualité, il ne me semble pas qu'il y ait une dégradation de la qualité. C'est simplement une histoire de scène adaptée.

Il faut reconnaître aussi que le marché couvert, c'était monter de toute pièce dans un marché qui n'est pas fait pour cela, quelque chose qui était bluffant, mais qui était compliqué à mettre en œuvre avec des coûts, avec des contraintes. Pour avoir rencontré avec Delphine les marchands du marché Saint-Roch, ils sont très contents qu'on ait pu libérer un maximum de place pour le marché, hormis pendant les Madeleines où il faudra aller à Barbe d'Or. Il y a beaucoup de paramètres qui ont été pris en compte.

M. DUTIN : Une ou deux observations supplémentaires. Je rejoins ce que vous avez indiqué, ce qui montre que parfois on peut être d'accord, Monsieur Dayot.

Simplement pour vous indiquer que le transfert au niveau du marché Saint-Roch résulte surtout d'une demande du public. Nous avons reçu énormément de récriminations parce qu'un certain nombre de personnes qui se situaient au fond de la salle, soit voyaient par l'intermédiaire de l'écran, soit pour certaines ne pouvaient pas voir ce qui se passait sur scène, notamment au niveau des pieds et en matière de flamenco, c'est un peu dommage si on ne voit pas les jeux à ce niveau-là et donc, cette salle qui était aménagée au niveau du marché Saint-Roch était devenue totalement inadaptée, notamment pour les grands ballets que nous souhaitions organiser, que le Département souhaitait organiser.

Par ailleurs, cela a déjà été indiqué par Monsieur le Maire, le coût d'aménagement du marché Saint-Roch était devenu prohibitif et paralysait un investissement plus important au niveau de la programmation artistique. Cette année pour la première fois, la programmation artistique au niveau budgétaire va prendre le pas sur tout l'aspect organisationnel et c'est ce que nous souhaitions mettre en place.

La politique du Département, et vous le savez Monsieur Mindé, c'est d'offrir une culture la plus large possible pour tous. Donc, il y a des tarifs qui sont relativement attractifs. Il y aura des navettes gratuites qui seront organisées pour relier le pôle culturel avec le village andalou. Ce village andalou, nous avons voulu qu'il soit

véritablement un poumon vivant. On s'est rendu compte l'année dernière, sur son installation la première année, qu'il y avait eu une réponse très favorable du public. Il y a une participation des cafetiers autour qui se veut beaucoup plus importante et donc, il y aura un aménagement plus plus, si vous me permettez cette expression, cette année de façon à ce qu'un maximum de personnes puissent assister aux spectacles gratuits qui s'y jouent, et je trahirais l'esprit du Président d'Arte Flamenco, de Lionel, et je ne veux pas le faire, les spectacles qui se joueront là seront des spectacles de grande qualité, avec - regardez la programmation - des artistes qui sont des artistes reconnus. Ce ne sont pas des spectacles de seconde zone, bien au contraire, qui se joueront sur le village.

On joue effectivement avec les contraintes, les contraintes à la fois budgétaires, les contraintes artistiques de façon à ce qu'un maximum de public puisse avoir accès dans les meilleures conditions possibles aux spectacles qui seront donnés et en prenant aussi en considération ce qui est la demande des uns et des autres, c'est-à-dire d'avoir aussi une convivialité à l'intérieur de cette ville. J'indique qu'une espèce de via flamenca permettra de relier les places de Mont de Marsan, c'est-à-dire que les choses se décentent, à mon sens, extrêmement favorablement.

Je tenais pour ma part à vous remercier pour la participation qui est la vôtre au Festival Arte Flamenco, mais de toute façon, c'est un gagnant/gagnant puisque, incontestablement, à la fois le Département des Landes, mais évidemment la Ville de Mont de Marsan puisque le Festival Arte Flamenco, c'est le Festival à Mont de Marsan même s'il y a aujourd'hui des délocalisations et cela rejoint aussi la volonté de faire toucher au plus grand nombre, y compris dans tous les endroits du département, la culture espagnole et flamenca puisque le festival se délocalise. À Soustons, il y aura des animations, à Mimizan, etc.

Je veux dire que c'est vraiment un objectif fort du Département. Je disais que c'était du gagnant/gagnant puisque l'image, et du département et de notre ville, rayonne par ce festival à l'international dont je rappelle que l'année dernière il a été récompensé par un prix extrêmement important et prisé en la matière.

Voilà les quelques informations complémentaires que je souhaitais apporter.

M. MINDE : Juste pour préciser que ma question ne portait pas sur la qualité puisque j'assiste régulièrement aux spectacles gratuits et à quelques spectacles payants et c'est vrai que, notamment l'année dernière, le dernier concert gratuit devant le théâtre était exceptionnel. Il faut le dire. Je suis amateur de guitare et évidemment, j'ai vu les grands maîtres et pour moi, cela clôture totalement le festival.

C'était surtout sur garantir l'accessibilité pour les personnes qui ont le moins de moyens. C'était ça ma question. Sur la qualité, il n'y avait aucun problème.

M. ARA : Je voulais moi aussi saluer cette évolution et saluer le travail de la Ville et du Département et le vôtre, Monsieur le Maire et Monsieur le Conseiller Départemental, parce que je pense que c'est une évolution qui était nécessaire.

Pour tout dire, quand j'étais à votre place, j'avais essayé, Monsieur Dutin. Je n'étais pas parvenu à changer ce spectacle à l'espace Mitterrand qui prenait beaucoup de temps à nos équipes et qui offrait un spectacle pas forcément de grande qualité. Je

suis tout à fait d'accord avec ce que dit Monsieur le Maire sur le parking ici où il était quand même gênant d'avoir une partie des gens qui voyait la scène et une autre partie qui voyait l'écran. C'était un peu compliqué et c'est vrai, on avait des frais techniques très élevés et assez déséquilibrés pour un festival, qui faisaient que l'on pouvait avoir moins sur la programmation.

Je trouve que c'est très bien et je tenais à le saluer.

Si vous me permettez de dire quelques mots à la mémoire de Jean-Michel CARRERE qui est un homme que j'ai appris à connaître récemment et personnellement. Je peux vous dire qu'il va laisser un grand vide autour de lui, auprès de sa famille, de ses proches. Je voudrais penser à eux, dire non pas l' élu, mais l'homme qu'il était, un homme serviable, dévoué auprès de ses voisins, ses amis, sa famille. Ça a été un choc pour beaucoup de monde et il va beaucoup manquer.

Monsieur le Maire : Je vous propose de voter cette délibération.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre le partenariat engagé avec l'établissement public à caractère administratif Festival Arte Flamenco pour l'organisation de la 35^{ème} édition du festival,

Approuve les termes de la convention Festival Arte Flamenco 2024,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/05-0136 (n°6)

Objet : Projet de réhabilitation du Musée Despiau-Wléric - Validation de l'Avant Projet Définitif soumis par le groupement VURPAS Architectes, AIA Ingénierie, Itinéraire Bis et Designers Unit.

Nomenclature Acte :

1.6 - actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Rapporteur : Philippe DE MARNIX

La Ville de Mont de Marsan, consciente de l'essentialité des arts dans la qualité de

vie de ses habitants et de la richesse du patrimoine local, déploie et anime depuis plusieurs années une politique culturelle ambitieuse résolument orientée vers ses populations. Le musée Despiau-Wlérick, labellisé « Musée de France » est une institution culturelle historique du territoire. Situé en cœur de ville dans un site patrimonial remarquable, il est principalement consacré à la sculpture figurative du XX^{ème} siècle.

Cette collection exceptionnelle, unique en France, est riche de plus de 15 000 œuvres dont près de 2 400 sculptures. Il s'agit aujourd'hui de valoriser cet ensemble artistique et patrimonial par un projet de rénovation et agrandissement du musée afin de développer l'attractivité du territoire.

Par délibération n°2021/03-0037 en date du 8 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la modernisation du musée. L'avis de concours a été lancé le 15 mars 2021 et 89 équipes se sont portées candidates à la suite de cet appel à candidature. Le jury a désigné le 10 décembre 2021 le groupement VURPAS Architectes, AIA Ingénierie, Itinéraire Bis et Designers Unit lauréat du concours. L'avant-projet sommaire a été validé le 10 juillet 2023

Par délibération n°2024/03-0074 en date du 7 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé le phasage des travaux, la construction de réserves externalisées par une maîtrise d'œuvre distincte de celle du site patrimonial du musée et le plan prévisionnel de financement du projet.

Le 16 mai 2024, le groupement de maîtrise d'œuvre VURPAS Architectes, AIA Ingénierie, Itinéraire Bis et Designers Unit a soumis son Avant Projet Définitif : le coût des travaux d'aménagement du site patrimonial du Musée est estimé à 11 556 247,1 € HT pour cette phase APD, dont 9 864 884 € HT de travaux et 1 691 363,12 € HT de maîtrise d'œuvre (valeur février 2024). La réalisation des travaux est prévue sur la période 2023 à 2027 pour la phase 1 et de 2027 à 2029 pour la phase 2. L'annexe de la présente délibération présente une synthèse des principales planches graphiques de cet APD.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver l'avant projet définitif du musée Despiau-Wlérick.

Monsieur le Maire : Dans la continuité des échanges que nous avons eus jusqu'à présent dans d'autres conseils, est-ce que vous avez des remarques ou des prises de parole sur cette délibération ?

M. J-N CAPDEVILLE : J'ai assisté à la commission culture et nous aimerions avoir quelques informations sur l'évolution de la présentation de ce dossier entre mardi et aujourd'hui parce que mardi, vous aviez dit très clairement que ce projet devait être retiré du vote ce soir et qu'il serait représenté au prochain Conseil Municipal par manque d'éléments qui ont été explicités par vous et par la Directrice du Musée et en particulier sur le sujet du budget prévisionnel de fonctionnement, et que vous souhaitiez, comme vous l'avez présenté Monsieur De Marnix, le présenter au

Conseil Municipal.

C'est avec beaucoup de surprise que je vois que vous proposez qu'on délibère sur ce dossier ce soir.

M. DE MARNIX : J'espère que c'est une bonne surprise pour tout le monde. Lorsqu'on a évoqué cette délibération avant-hier, nous avons quelques points à valider. Nous attendons un retour des services sur un budget prévisionnel de fonctionnement. Dans la mesure où il est important pour nous que cette délibération soit votée pour permettre de lancer le projet, c'est-à-dire de déposer le permis de construire et de lancer les marchés, on a fait ce qu'il fallait pour être en mesure de présenter cette délibération aujourd'hui et nous souhaitons qu'elle soit validée, ce qui permettra de respecter le calendrier de travaux que nous avons prévu.

Effectivement, on avait quelques incertitudes avant-hier. On les a partagées avec vous et on a fait entre temps ce qu'il fallait pour permettre, à la fois de valider les points qu'il nous restait à valider avec la maîtrise d'œuvre et d'avoir un chiffrage prévisionnel que l'on peut vous communiquer sur un futur budget de fonctionnement. À votre disposition pour en parler.

M. ARA : Je voudrais redire ce qu'on a dit plusieurs fois sur ce Musée. Oui, c'est un très bel équipement. Oui, la ville en a besoin. Je redis mes inquiétudes sur son financement, sur le budget de fonctionnement que l'on n'a toujours pas.

Je rappelle que si on est sur 1,5 millions d'euros par an, est-ce que la Ville de Mont de Marsan a les moyens de le financer sur la durée et avec qui ? Est-ce qu'on aura des subventions plus importantes de l'Etat, du Département ? Dans l'état actuel de nos finances publiques, je pense que c'est prendre un risque important.

Quant au coût d'investissement et aux taux de subventions, je vous réinvite à la prudence sur les réponses que nous aurons de l'Etat, du Département et de la Région - on a posé des questions ici et on n'a pas eu de réponse -, mais également sur ce que vous prévoyez. La dernière fois, je vous en avais parlé, vous avez 24 autres musées que vous donnez en exemple avec des taux de subvention. Sur ces 24, un seul avait un taux de subvention de 70%. Un seul. Vous m'avez répondu la dernière fois, Monsieur le Maire, c'est à la page 48 du PV : « C'est le cas à Draguignan, à Montauban, à Puy-en-Velay, à Cahors. » Ce n'est pas vrai. Je n'ai pas eu le temps de tout regarder, mais à Montauban, ce n'est pas 70% de subvention, mais 40. Cela fait 30% d'écart. Cela ferait 4,5 millions d'euros d'écart pour nous en plus pour la Ville. Ce n'est pas une paille. À Draguignan, vous nous dites 70% de subvention. Non, c'est 50. Ce sont vos propres exemples, vos propres chiffres. Ils sont faux, mais surtout le gap financier qu'il y aurait pour nous est très important.

J'aimerais qu'avant que l'on démarre les choses on ait des garanties et qu'on ne parte pas à l'aventure, même si c'est un très beau projet. À ce prix-là, heureusement qu'il est beau, mais la question dans la vie d'une collectivité est : est-ce qu'on a les moyens de le financer durablement ? Combien cela va-t-il nous coûter en investissement, en fonctionnement ? Aujourd'hui on vote, mais on ne le sait pas.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas reprendre toute la liste des choses qui sont là.

La question est de savoir jusqu'où on attend pour avoir toutes les notifications exactes à 100%, à l'euro près pour savoir si on suit. Vous savez très bien, pour l'avoir testé dans d'autres domaines, quand il y a eu le boulevard nord, la Médiathèque, quelles que soient les équipes en place à l'époque, les berges, l'école de Saint-Médard, que l'on essaie d'avoir un socle le plus important possible pour savoir si on va être suivi en subventions. On ne peut pas avoir 100%. D'abord, les calendriers des financeurs ne sont pas forcément les calendriers de la collectivité.

Ensuite, est-ce qu'on attend jusqu'à la fin de savoir à l'euro près ? Ce musée, je pense que l'on partage tous que c'est un projet structurant. Ce musée, depuis 1968... Je suis né en 68, donc, vous faites le compte. Je ne sais pas si j'ai besoin d'une rénovation, d'une réhabilitation, mais le musée en a besoin. Si on attend trop longtemps et si on décale à chaque fois, le risque aussi est de faire perdre confiance aux partenaires qui s'engagent dans les tours de table, avec des réponses plutôt favorables, et de trainer, de trainer. J'ose espérer que dans cette salle, personne ne joue la montre pour essayer que l'on en fasse le moins possible. Sûrement pas. Vous avez tous intérêt à ce qu'on démarre les projets et qu'on les termine : l'Ilot Laulom, l'avenue de Sabres. J'ai entendu dans d'autres débats qu'il fallait arrêter, stopper, etc. On essaie de le faire de façon mesurée.

On a des comparaisons avec différentes villes. Autun Bourgogne, 80% de subventions publiques. C'est vrai qu'à Montauban, la Ville a mis 21% - le principe du débat, Matthieu Ara, c'est qu'on s'écoute calmement, on se répond...- parce que le Grand Montauban a mis également. L'Agglomération n'a peut-être pas les moyens du Grand Montauban.

On a fait un tour de table et majoritairement, tous les partenaires veulent faire ce projet ; ils veulent nous suivre. Il ne vous a pas échappé qu'on a phasé les choses. D'abord, au premier jet, on a eu des chiffrages importants. L'équipe a fait un énorme travail. Philippe, avec les équipes, a surveillé tout cela de façon à ce que VURPAS nous refasse des propositions pour nous amener dans l'enveloppe. Ce musée-là va coûter peut-être 15 H.T, peut-être 16.

Sur un projet aussi structurant sur deux mandats, phasé en deux fois, est-ce que vous imaginez que l'on peut tout avoir maintenant à l'euro près ? Non. Il y aura des avenants. Il y aura peut-être des bonnes et des mauvaises surprises. Sur l'Ilot Laulom, on a une bonne surprise. Ce n'était pas prévu, mais on a plus de subventions.

À un moment donné, quand il y a la volonté politique – et je crois vous avoir entendu dire cela dans le passé – il faut y aller, mais pas les yeux fermés. C'est pour cela qu'on l'a phasé également, parce qu'on ne peut pas s'engager comme ça. Jusqu'à la fin du mandat, on va faire une première phase qui est complémentaire et corrélée à la deuxième, mais qui est en théorie optionnelle. Je ne veux pas qu'elle soit optionnelle parce que je veux que les gens qui viennent de Paris en 2 heures 30 ou de Bordeaux en 35 minutes aient un musée comme on en voit très peu en France. On a la chance d'avoir 11 000 œuvres d'art graphique, 2 500 sculptures.

Je suis désolé, et ce n'est pas du tout jeter la pierre à ceux qui étaient là avant moi, mais ce Musée n'a pas bougé depuis 56 ans. Il faut qu'on le fasse bouger. À un moment, il faut y aller et tous les compteurs sont au vert, mais c'est vrai que l'on

n'a pas toutes les subventions et on peut avoir des bonnes ou des mauvaises surprises, mais on essaie de limiter le risque parce qu'on n'est pas à vision court-termiste et c'est quelque chose qui s'inscrit dans la durée.

Je sais très bien que vous ne remettez pas en question le bien fondé de ce projet. Je pense qu'on est tous d'accord pour faire ce Musée-là. Je pense que l'on peut avoir demain un grand musée et ce que l'on propose-là est de réhabiliter un bâtiment historique - ce n'est pas le plus simple -, de doubler les surfaces d'exposition, de faire que ce soit bien conservé alors qu'aujourd'hui, c'est conservé dans un état pitoyable. Il y a un travail à faire de récolement. La DRAC nous suit là-dessus. C'est fait également pour accueillir tous les publics. Aujourd'hui, celui qui est en fauteuil roulant ne peut pas visiter le Musée. Et puis, c'est valoriser dans une action « Cœur de Ville » l'image architecturale, paysagère de ce musée. C'est un outil d'attractivité de centre-ville.

Non, je n'ai pas toutes les notifications, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres cas ; on n'a pas toujours toutes les notifications. Non, je ne suis pas certain qu'en partant à 15 on finira à 15. Peut-être qu'il y aura des avenants, mais on essaie de limiter au maximum le risque et de faire en sorte de lancer ce projet-là. On a pu voir dans le passé des chantiers - vous y étiez, j'y étais, même avant nous - qui ont démarré avec un prix et qui ont pu augmenter. Cela a pu arriver. Il faut essayer de trouver les moyens pour y arriver.

On a fait un travail important, un projet culturel et scientifique qui a duré un an et demi, avec des sachants culturels où il a fallu s'accrocher. Le Musée était loin. On l'a validé, vous l'avez voté à l'unanimité et je vous en remercie. On a différentes phases. Là, on arrive à l'APD, c'est-à-dire que c'est l'architecte qui dit : globalement l'enveloppe de travaux va coûter tant et qui donne le détail des travaux, mais il met derrière des index qui indiquent qu'avec l'indice du bâtiment, etc., cela peut évoluer. Faire un musée dans une zone avec une boîte en fer dans une zone où il n'y a rien est plus facile que de réhabiliter un bâtiment historique. D'abord, on commence par des fouilles archéologiques.

Il ne faut pas partir les yeux fermés, mais il faut à un moment donné y aller avec un minimum de certitudes. On voit ce qui se fait ailleurs, on a des échanges qui ont eu lieu. Récemment, j'ai rencontré le Président ROUSSET. On avance. Le calendrier n'est pas toujours le même. Mathieu, je crois que vous l'aviez souligné lors du dernier conseil en disant : « Ils votent maintenant et nous, on arrive après... » Vous savez, là on est sur des choses qui vont être un peu hors règlement, sauf la DRAC qui a ses règlements.

Sur le fonctionnement, peut-être que Philippe pourra être plus explicite là-dessus, mais c'est simple : il faut doubler. Si on en a pour 400 000 ou 500 000 €, ce sera 1 million d'euros en masse salariale.

P. DE MARNIX : 1,100 millions d'euros.

Monsieur le Maire : 1,100 million d'euros. Le gros du fonctionnement, c'est la masse salariale. Il est bien évident qu'on l'affine.

Est-ce qu'on peut payer ce fonctionnement ? Il va falloir que l'on trouve les moyens pour le payer. Le payer seul, je ne le pense pas. Un musée comme celui-là - et je

pense qu'autour de la table et au-delà, les gens peuvent être d'accord - a une vocation qui n'est pas une vocation municipale. Il y a de moins en moins de musées municipaux. Il faut avancer vers quelque chose qui ait un peu plus d'envergure, mais ce n'est pas quelque chose qui doit s'acter tout de suite en disant « il faut être sûr de ça », sinon on ne démarrera jamais.

Il faut avancer petit à petit. Je suis rationnel, mais optimiste en disant que c'est un joyau. Il y a très peu de villes moyennes de notre importance qui ont ce joyau-là et au-delà de l'intérêt culturel de la chose, c'est un outil d'attractivité. Je sais que ce n'est pas le sujet et que vous n'en doutez pas, mais on n'y va pas complètement les yeux fermés. Je ne voudrais pas que l'on ait une stratégie qui vise, soit à faire peur – je n'ai pas dit que c'était ça, mais cela peut être interprété comme ça -, soit à se dire, on démarrera un peu plus tard.

On avance. Pour certaines choses, si j'avais écouté, on aurait tout démarré beaucoup plus tard. Il y a des choses que l'on ne fera pas, mais il y a des choses que l'on fait.

Voilà la réponse que je souhaitais vous faire. On peut rentrer dans le détail de toutes les villes. Le village de Bourgogne, 13 000 habitants, un budget de 25 millions d'euros, 80% de subventions publiques. Montauban, 21,33% pour la Ville parce qu'il y avait le Grand Montauban qui donnait 21. Il y a des subventions intéressantes à côté. Sur Bayonne, c'est différent, cela a duré très longtemps. Il y a un gros mécène. 26% Ville de Dranguignan.

On peut jouer à se benchmarker pendant une éternité. Si on a fixé ces choses-là, c'est que l'on pense que c'est atteignable. Si on a fait deux phases, c'est aussi que l'on veut impulser quelque chose. Peu importe qui coupera le ruban un jour, mais on veut que ce soit fait parce qu'on pense qu'avec la LGV, avec ce développement-là, il y a peut-être un coup à jouer pour cette ville moyenne en termes d'attractivité et de tourisme. Il faut être au rendez-vous.

Des villes de notre taille qui possèdent un tel fonds muséal, il y en a très peu. Il y en a qui font des musées et qui se crêpent le chignon pour aller chercher des œuvres à droite à gauche. Nous, on les a, on ne sait pas où les mettre et on ne les expose pas de manière adaptée.

C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et je le répète, que ce ne soit pas terminé sur ce mandat, je vais être un peu direct, je m'en fous éperdument. Ce que je veux, c'est qu'un jour ma ville natale ait un Musée et que l'on se dise sur la carte, il y a un Musée - qui n'est pas un Musée national parce qu'on connaît très bien les critères - mais un Musée d'intérêt national et qui fasse qu'il y ait de l'attractivité. Peut-être que ce jour-là, on dira que l'on a bien fait de forcer un peu la chose pour y aller.

Voilà ce que je voulais vous dire, mais je comprends la rationalité de vos propos. On sait très bien qu'il y a eu des cas où cela a pu déborder. J'imagine que vous voulez me répondre.

M. ARA : Je ne suis pas dans la stratégie de faire peur ou ce genre de choses, Monsieur le Maire. Vous avez compris que je n'ai vraiment pas le cœur à cela ce soir. Simplement, vous nous dites qu'il y a des chantiers par le passé... Cela fait plusieurs fois que vous nous dites ça, mais vous ne donnez jamais un exemple. Si

vous en avez, je suis preneur.

Vous nous dites aussi : « On ne peut pas savoir à l'euro près ». Il faut être sérieux. Vous avez vu M. ROUSSET. Je crois que vous avez vu M. FORTINON. Ils vous donnent un taux avant d'avoir la notification absolue. Si on ne l'a pas, pour moi en tout cas, on ne démarre jamais un projet sans savoir si c'est 10, si c'est 20 ou si c'est 30. À chaque fois qu'il y a 10%, il y a 1,5 million d'euros. Ce n'est pas pour rire et ce n'est pas attendre, attendre, attendre.

Vous avez deux conseillers ici, vous pouvez avoir facilement les décideurs. Il ne faut pas mille ans pour avoir un accord de principe. Pour les berges, Mme DARRIEUSSECQ est allée voir M. ROUSSET, M. EMMANUELLI... Un accord de principe, savoir combien ça sera. Je crois qu'on est des gens de parole. Si un Président s'engage, effectivement budget voté ou pas, dans six mois je le voterai.

Combien est-ce que cela va coûter ? Ce n'est pas : on y va et on verra. Ce n'est pas notre argent. Ce sont des questions qui me paraissent importantes.

Ensuite, on pense que c'est atteignable. Oui, mais je vous le redis, les chiffres que vous donnez, Monsieur le Maire, et j'ai lu votre benchmark attentivement, ce sont des plans prévisionnels qu'il y a sur ce benchmark, mais après, il y a le réalisé. Vous parlez de Montauban. La Ville devait mettre 1,6 million d'euros (21%) et cela a fini à 5,7 millions d'euros (44%) pour la Ville parce qu'il y a eu moins de subventions, cela a coûté plus cher et à l'arrivée, le gap financier est très important compte tenu de l'état de nos finances.

Je vous dis des choses qui me paraissent assez rationnelles. J'ai lu tous les exemples que vous donnez. Il n'y en a pas un qui colle avec 70% de subventions.

Vous avez cité d'autres villes. J'ai repris celles que vous avez données la dernière fois, mais c'est la même chose : il y a des écarts importants entre ce qui est écrit et ce qui arrive et il me semble normal qu'en tant qu'élus, on se pose ces questions-là. Cela ne prend pas trois ans pour avoir ces réponses. Vous dites que j'ai moi-même regretté le fait qu'il y ait beaucoup de temps entre la fermeture partielle et la réouverture. Oui. A Montauban, cela n'a duré que 34 mois entre la fermeture et la réouverture. C'était un projet à 13 millions d'euros, donc équivalent. Je souhaite que cela puisse aller aussi vite. Maintenant, quand on démarre quelque chose avec de l'argent public, on a une idée de ce que cela va coûter et de ce qu'on pourra financer ensuite annuellement. Vous nous annoncez ce soir pour la première fois le chiffre de 1,100 million d'euros de masse salariale. On vous a posé la question plusieurs fois et on a la réponse en séance.

Peu importe qui pose la première pierre et qui inaugure. Il ne faut pas se rater et aussi beau soit le projet et aussi grand soit le travail de nos équipes, il faut se poser la question de savoir si on en a les moyens, combien cela coûte et quelles sont nos garanties financières. Cela me paraît assez élémentaire.

Monsieur le Maire : Je suis complètement d'accord avec vous. Quand on fait le pôle multimodal, quand on fait le boulevard nord, quand on fait la Médiathèque, quand on fait l'école de Saint-Médard, quand on fait les berges, il faut se poser la question avant. Au final, on peut parfois avoir de dépassements et au final, on trouve les financements. Ce qu'il faut, c'est cadrer les choses un petit peu avant.

On vous annonce en séance 16 ETP. On enverra un bristol. On peut aussi le faire par pigeon voyageur. En tout cas, je ne remets pas en question votre attachement à ce projet-là.

M. DUTIN : C'est vrai que c'est assez singulier. En matière de dépassements, on a connu des gestions DARRIEUSSECQ qui nous apprennent peut-être un dépassement. Ce que je ne veux pas, c'est que la gestion DAYOT soit sur le même modèle. Même si vous êtes moins amis, que vous appliquiez les méthodes qui nous ont conduits dans un mur, c'est-à-dire, on y va parce qu'il faut et puis *pairam*. Moi aussi je prends des cours de gascon auprès de Mme PIOT.

Pour continuer sur la rhétorique gasconne, sur ce problème du budget de fonctionnement, ce soir comme une espèce de lapin sort d'un chapeau, 1,100 million d'euros. Monsieur de Marnix, je vous vois faire non. Avant de venir sur l'autre aspect, je viens à vous. Ce qui est insultant pour les élus que nous sommes, c'est qu'aujourd'hui nous avons une séance du Conseil Municipal et que vous êtes dans l'incapacité de nous asséner des chiffres et surtout, avec une grosse problématique. Si j'en crois ce que m'a rapporté mon collègue CAPDEVILLE, lors de la réunion de la commission, on nous dit que ce sera retiré sur table parce qu'il y a des difficultés. On ne sait pas lesquelles. On nous dit aujourd'hui que les difficultés ont été résolues. Je veux savoir quelles difficultés vous ont conduit à dire l'autre soir que cela ne pourrait pas venir.

Ensuite, il a été indiqué à cette réunion de la commission que concernant le budget de fonctionnement, on n'était pas véritablement en capacité de dire quoi que ce soit parce qu'on était en train de l'étudier. Donc, cela veut dire qu'en commission qui est un lieu de débat où un certain nombre de choses peuvent se dire, plus peut-être qu'à l'occasion des Conseils Municipaux où les choses se votent, etc., mais à partir des débats qui ont eu lieu, en commission on nous dit : « Circulez y'a rien à voir, on ne peut pas le dire parce qu'il y a des difficultés » - on ne sait pas lesquelles. Aujourd'hui on nous dit : « Elles sont résolues », on ne sait pas ce qui a été résolu et donc, on fait venir tout de même la délibération. Je suis ravi qu'elle vienne, mais sur la méthodologie, cela ne me va pas.

Pour en revenir à ce que vous indiquiez tout à l'heure, j'espère Monsieur le Maire que vous ne doutez pas une seule seconde de l'intérêt que collectivement notre groupe porte à la réalisation de ce Musée. Peut-être que vous en doutez, mais c'est un peu de votre faute parce que les deux conseillers régionaux et départementaux que vous avez autour de cette table, jamais vous ne les associez à quoi que ce soit. Peut-être parce que vous considérez que nous sommes la basoche de nos institutions... Si, parce que vous discutez avec M. ROUSSET et avec M. FORTINON, j'en suis ravi, vous nous mettez à notre place, dont acte, mais en tout état de cause, si vous discutiez un tout petit peu plus avec nous, vous vous rendriez compte que, aussi bien Alain BACHE que moi-même, mais également les membres de notre groupe sommes foncièrement attachés à la réalisation de ce Musée parce qu'il participe du rayonnement de la ville et que peut-être nous pourrions avoir un intérêt auprès des interlocuteurs que vous contactez.

Pour que les choses soient bien claires, concernant le Département, le Département s'engagera à hauteur - je ne vais pas trahir un grand secret ; vous avez discuté avec

le Président FORTINON – des engagements qui ont été tenus avec lui, parce que c'est un homme de parole.

Mais à un moment donné, et je retiens ce que dit Mathieu ARA, il va bien falloir que l'on sache très exactement à combien cela porte. Parce que « on verra, il faudra, on verra bien », d'accord, mais ce n'est pas tout à fait comme cela que, au moins au niveau de notre Département, nous gérons les choses. Je trouve tout de même assez extraordinaire que l'on soit toujours dans l'incapacité, sauf là parce que vous êtes acculés à nous donner un chiffre, de nous dire : « En budget de fonctionnement cela fera tant » alors que l'on a un flou artistique en la matière.

Oui, il faut réaliser ce Musée, mais tout de même avec des précisions autres que celles qu'on nous donne ce soir. Il est un peu facile de dire en commission : « On ne parle pas des choses parce que finalement il y a des clarifications, il y a des choses qui seront vues, qui n'ont pas pu l'être, etc. » et finalement on ne discute pas véritablement. Et aujourd'hui, on arrive en disant : « C'est bon, c'est réglé, et à partir de là, votez ».

Ce n'est pas du tout comme ça que cela se passe ou alors, cela ne paraît pas net. Pour reprendre une expression qui est une mauvaise expression : là où il y a...

Monsieur le Maire : C'est la punch line du soir. C'est le titre de Sud Ouest de demain. Je vous taquine et j'arrête. C'est très respectueux.

M. DUTIN : Bien sûr. Je vais quand même vous la sortir : là où il y a un flou, c'est qu'il y a un loup. Vous savez, je suis peut-être punch liner, mais très sincèrement, vous avez un talent extraordinaire parce qu'à l'issue de vos explications, presque à la limite de l'endormissement, c'est à dire que vous êtes une dragée et le sucre se distille tranquillement le long de la gorge et ça passe, mais ça passe comme miel, avec une superficialité qui est une superficialité extraordinaire. C'est vrai que je préfère avoir un peu plus de punch line. Chacun son style. Vous avez votre style, j'ai le mien.

Monsieur le Maire : On stocke les questions et on fera une réponse globale.

M. MINDE : À la commission, on était restés sur des interrogations. M. DE MARNIX ne nous a pas caché qu'il y avait encore une négociation en cours sur la maîtrise d'œuvre. C'est ce qui a été dit.

Monsieur le Maire : Une clarification.

M. MINDE : J'ai noté une négociation. Pour le groupe que je représente, le fond du problème n'est pas là. Le fond du problème est : est-ce qu'on a vraiment les moyens de se payer le projet tel qu'il est ? On n'est pas contre le Musée même si on a voté contre la dernière fois. On n'est pas contre le Musée. On se demande si les finances de la collectivité seront capables de supporter cet investissement.

Une autre chose qui nous inquiète un petit peu, c'est que dans la dernière délibération il y avait également les réserves, ce qui portait l'addition à 15 millions d'euros. Là, on est en train de débattre sur 12 millions d'euros et j'avais cru comprendre qu'on ne pouvait pas construire le musée si on ne faisait pas les réserves. Ce qui m'inquiète un petit peu, c'est qu'on ne parle pas du tout des réserves.

Monsieur le Maire : Il y a une petite erreur d'interprétation. On va y venir. Il y a la maîtrise d'œuvre et il y a les travaux.

M. MINDE : C'est sur les réserves que j'ai un petit peu de difficultés. La collection est très importante. On ne pourra pas stocker toute la collection au Musée et il y aura dans le schéma qui nous a été expliqué qui est très bien pensé - on fait vivre le Musée, on change les œuvres régulièrement - un transit des réserves vers le Musée et il y aura également une itinérance des œuvres – c'est ce que Madame la Directrice nous a expliqué – vers d'autres musées ou vers d'autres lieux du département. Très bien, on est pour que la culture aille vers les gens.

Le problème, c'est que déjà pour fonctionner actuellement, on a ponctionné grassement les familles et les habitants en augmentant les impôts, en augmentant les services. On ne va peut-être pas les augmenter tous les ans pour payer le Musée.

Actuellement, on a ce doute. Permettez-nous d'avoir ce doute. Actuellement, le musée n'est pas construit. Il faut boucher les trous et on ponctionne dans les impôts. On va se lancer sur 15 millions d'euros. Ce n'est peut-être rien pour certains. C'est pharaonique pour moi. Je pense que cela ne finira pas à 15 millions d'euros, mais à 17 ou 18 millions d'euros si on pense à tout, et le fonctionnement des réserves n'est pas, je pense, intégré dans les 1,100 million d'euros, dans le fonctionnement que vous avez ébauché. Or, les réserves coûtent souvent plus cher que le fonctionnement d'un musée puisque les réserves ne dégagent pas de recettes, mais des coûts. On est très inquiets sur le fonctionnement, on est très inquiets sur le dérapage des travaux. Si tous les travaux dérapent, même si on a une belle surprise à l'Îlot Laulom, il ne faut pas oublier que cela a augmenté d'un peu plus de 10%. Sur 15 millions d'euros, 10%, cela fait 1,5 million d'euros. C'est plus que le coût du fonctionnement.

Nous continuerons de voter contre. Pas contre le Musée, mais contre le manque de données chiffrées. Je n'irai pas jusqu'à paraphraser M. DUTIN, mais il n'y a pas assez de données. Nous sommes peut-être des imbéciles, mais faites-nous changer d'avis.

Voilà ce que j'avais à vous dire. C'était ma punch line à moi.

Monsieur le Maire : Il y a concours.

M. MINDE : Non, il est plus fort que moi.

Monsieur le Maire : Le mot imbécile, ce n'est pas la notion que j'ai du rapport que l'on doit avoir les uns avec les autres.

M. BACHE : Je ne sais pas si je serai à la hauteur des propos qui viennent d'être énoncés, mais permettez-moi deux réflexions.

Je trouve bien que nous ayons une ambition culturelle autour du Musée de la Ville de Mont de Marsan parce que quand on regarde les projets qui sont en gestation dans notre Région Nouvelle Aquitaine ou dans notre Département, il y a très peu de projets de cette ampleur. Que nous ayons l'ambition politique d'avoir un budget avec une ambition de rayonnement national, comme vous l'avez dit, c'est bien.

Mais quand même, je pense que nous partons dans certaines inconnues. On le voit dans toutes les réalisations qui sont aujourd'hui dans notre Ville, dans notre

Agglomération, dans le département, il y a des surprises en termes d'atterrissage sur les prix parce qu'il y a des choses que l'on ne maîtrise pas. Ma réaction, irréaliste ou irréalisable, je ne tranche pas sur ces deux intentions.

Par contre, Frédéric DUTIN vous l'a dit à sa façon et je vais le dire d'une autre façon. Nous sommes élus dans des collectivités qui peuvent être partenaires. Je sais que vous avez rencontré Alain ROUSSET et que vous avez rencontré le Président FORTINON. Je connais la teneur du propos comme Frédéric connaît la teneur du propos.

Bien sûr que nous nous engagerons. Bien sûr que nous ferons. Nous le ferons à partir des demandes, à partir des chiffres réels parce qu'à la fin, ça ne peut être que cela. Ce n'est toujours que cela. Effectivement, ce qui crée la problématique quand on décide d'investir, c'est toujours la question du fonctionnement qui se renouvelle tous les ans. C'est une réalité, mais cela existe pour tout, Monsieur Ara. Vous nous aviez fait le même coup quand vous êtes arrivé à la Ville de Mont de Marsan avec la décision qui avait été prise de la construction de la médiathèque où il avait fallu faire une pétition en ligne pour dire : il faut que la médiathèque se fasse parce qu'il y avait des choses qui avaient été déjà engagées. Je suis un de ceux qui pensent qu'en plus d'avoir cette volonté politique, parce que là où il y a un chemin, il y a une volonté...

Monsieur le Maire : Podium.

M. BACHE : Podium, non. Je suis sérieux et je réaffirme notre engagement, mon engagement avec les responsabilités que j'occupe au niveau de la Région. La Région, dans la mesure de ses finances, dans la mesure de ses règlements d'intervention, participera à la réalisation du Musée que nous soutenons pleinement et je le dis d'autant plus librement que parfois pour moi, la culture, c'est très compliqué, mais je me dis que la culture, y compris un Musée de cette ampleur pour Mont de Marsan, pour les classes populaires dont je suis, est quelque chose dont je serai fier en tant que Montois.

Mme GAZO : Je voudrais juste poser une question à M. DUTIN. Il y a des gens qui nous écoutent et je pense qu'il est important de préciser votre pensée et des faits surtout parce qu'il est régulier d'entendre que Mme DARRIEUSSECQ a fait, a dépensé... Tout à l'heure, vous évoquiez des réalisations qu'elle aurait menées et qui auraient dérapé financièrement. Est-ce que vous pouvez donner des exemples précis sur ces réalisations ?

Monsieur le Maire : Vous répondez de manière concise. Je passe ensuite à la parole à M. ARA et ensuite, on parle du Musée.

M. DUTIN : Tout à l'heure je parlais de sucre dans la gorge de M. DAYOT et j'ai senti chez vous, non pas du sucre, mais une pointe de fiel et presque une aigreur que je vais essayer de dissiper le plus vite possible.

Est-ce qu'on reparle de cette subvention ahurissante qui a dérapé au niveau du cinéma ? Est-ce qu'on reparle de ces investissements sur les berges qui sont des investissements qui ont été trop précipités, trop lourds et faits trop rapidement ? Est-ce qu'on parle de ce bail emphytéotique concernant les Halles qu'il a fallu, nous, racheter ? Et je ne suis pas d'accord avec ce que peut dire le Maire à ce niveau-là,

parce qu'on nous dit que l'entrepreneur qui a repris a fait des travaux et que donc, c'est un bénéfice pour nous. Non, à condition qu'on y mette des activités de bouche. Sinon, si on y met une activité culturelle, je ne vois pas bien ce que viendra faire une chambre froide pour vendre des livres, si ce n'est pour les conserver.

Je pourrai être beaucoup plus exhaustif la prochaine fois. N'hésitez pas à me ré-interpeller parce que j'ai l'impression que finalement, c'est l'opposition qui, depuis des années, subit les politiques qui ont été menées qui devrait finalement rendre des comptes, mais en cela vous êtes très forte. Vous nous mettez le singe sur l'épaule d'une manière assez extraordinaire, étant précisé tout de même que jusqu'à il y a peu, vous avez soutenu les politiques qui ont été reprises par le Maire et son équipe actuelle. Donc, stop, surtout pas à moi !

M. ARA : Merci. Une explication de vote sur le Musée. Monsieur Dutin, vous vous énervez, mais dans ce que vous avez donné, il n'y a pas un exemple de travaux qui ont dérapé. Pas un. Pour les berges, cela n'a pas dérapé. Vous dites que cela coûte trop cher, mais cela ne dérape pas. Pour le cinéma, la subvention était exactement celle qui était prévue, à l'euro près. Et pour les Halles, il n'y a aucun dérapage financier.

Donc, en fait vous dites cela, mais vous êtes dans l'incapacité, au-delà de votre talent oratoire, de donner un exemple, tout comme M. DAYOT quand il dit que cela a dérapé.

Mme PIOT : La subvention était juste illégale, mais bon, ce n'est pas grave.

M. ARA : Soyons sérieux. On parle de coûts de travaux qui dérapent.

Sur le musée, je vérifiais tout à l'heure auprès de mon collègue, vous nous dites ce soir 1,100 million d'euros, mais en commission, on nous dit 1,5 million d'euros en fonctionnement. Est-ce que c'est 1,5 ? Est-ce que c'est 1,100 ? On ne sait pas. C'est juste 400 000 € par an tous les ans. Ce n'est pas la même chose.

Je vous redis ce que j'ai dit. On veut tous ce musée. On vous le redit, à Montauban c'était 21% de participation de la Ville. Non, c'était 44. C'était deux fois plus.

Prenons le temps de bien regarder tout cela et par rapport à tous ces flous-là, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Merci.

M. DE MARNIX : Je vais simplement répondre à M. DUTIN sur les questions de méthodologie parce que je comprends sa remarque. Il ne faut pas oublier que les éléments que nous avons reçus de la part de l'équipe de maîtrise d'œuvre ont été reçus vendredi, un week-end de trois jours. La commission s'est tenue mardi et à ce moment-là, on était encore en cours de vérification des éléments qui ont été transmis. Je ne me souviens pas d'avoir dit que la délibération serait retirée. J'ai dit qu'on n'était pas certains de la présenter. C'est une nuance...

Monsieur le Maire : S'il vous plait. Mathieu Ara et Monsieur Minde, on va vous laisser et on va continuer... En général, je n'appuie pas sur le bouton. Je suis plutôt fluide, mais à un moment donné... Il y a un beau match ce soir à Grenoble et je ne veux pas le rater. Allez, on va les laisser. On va avoir une pensée émue pour les auditeurs de MDM et pour les autres élus. On arrête, s'il vous plait.

M. DE MARNIX : Sur le point qui concerne le budget de fonctionnement, je me suis

un petit peu indigné tout à l'heure parce que ce n'est pas un chiffre qui sort du chapeau. C'est un chiffre qui est construit. Le budget de fonctionnement d'un Musée comporte trois volets principalement : un volet RH, un volet actions culturelles et un volet coût technique. On a un peu bousculé les services parce qu'on sait qu'il y a une grande attente, aussi bien en interne que de votre part sur ces chiffres et c'est pour cela que nous sommes arrivés à cette estimation. Ce n'est qu'une estimation, de la même façon que sur le budget de travaux. On n'est pas à l'euro près, mais on estime cela. C'est construit d'une façon que je peux vous exposer.

On prévoit un coût RH qui passerait à 660 millions d'euros environ. On prévoit un coût d'activité culturelle qui passerait de 40 000 avant la fermeture à 240 000 €. Il y a là un gros investissement. L'objectif, comme cela a été dit par la Directrice du Musée, est de créer tous les ans une exposition temporaire de portée nationale, de recréer Mont de Marsan Sculptures. Il y a un gros investissement sur cette partie-là. Le dernier volet, ce sont les coûts techniques. C'est là où nous avons encore besoin de certains retours de la part de nos services. Le coût technique, qui inclue le coût de fonctionnement des réserves, est évalué à 200 000 € contre 40 000.

Ce ne sont pas des chiffres formels. Je ne mettrai pas ma tête à couper. C'est le travail qui a été construit, sachant que c'est un travail compliqué, qu'il faut se projeter plusieurs années en avant, mais on en est là. Voilà d'où vient ce chiffre qui ne sort pas d'un chapeau. Je n'ai rien à ajouter.

M. DUTIN : Deux mots. On acte, sans que l'on soit à l'euro près - l'euro près n'étant pas la centaine de milliers d'euros près - que le 23 mai 2024, vous nous annoncez un budget de fonctionnement de 1,100 million d'euros. Ces chiffres que vous nous assénez ce soir, vous ne les avez pas donnés lors de la commission puisque vous attendiez des précisions techniques des services. Voilà.

Ce chiffre de 1,100 million d'euros, c'est ce soir pour la première fois que nous l'avons. Vous nous dites que c'est une estimation, pas à l'euro près, mais c'est une estimation sérieuse. Nous verrons.

Monsieur le Maire : Je suis content que l'on ait parlé du fond. Il y a quand même une chose qui m'a frappé, c'est que ce musée a toujours été - et je reconnais que quand j'ai démarré aux finances, c'était encore le cas - la variable d'ajustement de notre commune. C'est-à-dire que ce n'était pas la priorité. Je ne vais pas aller plus loin parce que je ne veux pas stigmatiser le fonctionnement de l'époque qui a eu le mérite d'exister.

Je ne veux plus que ce Musée soit la variable d'ajustement. Je comprends, Monsieur Minde, les montants et je suis comme vous, ce sont des millions d'euros, ce sont des montants, mais notre Ville de 30 000 habitants qui n'a pas encore de TGV, qui n'a pas la mer, qui n'a pas la montagne, qui n'a pas un bassin industriel rutilant, a le droit d'avoir un Musée d'intérêt presque national. Il faut que l'on se donne les moyens pour cela.

Faire la rénovation du Musée existant ne règle pas les problèmes d'accessibilité, les problèmes de conservation. Il y avait l'histoire des réserves. Les réserves sont la priorité. L'Etat et la DRAC ne nous donneront pas un fifrelin si on ne règle pas le

problème des réserves. Donc, le problème est réglé. Je salue les équipes du Musée. Le Musée n'est pas à plein régime et elles travaillent pour organiser cette logistique de conditionnement des œuvres, de préparation de l'avenir, tout ce travail de récolement. On a une équipe très réduite au musée et ce n'est pas faire insulte aux personnes qui y sont. Cela a été vrai dès le début du Musée, avant que Mme DARRIEUSSECQ arrive, du temps de Mme DARRIEUSSECQ. Cela été un peu vrai quand j'y étais. Ce Musée ne doit plus être une variable d'ajustement.

Une ville comme la nôtre mérite un Musée parce qu'elle a un trésor que d'autres pourraient nous envier. Je suis persuadé que dans quelques années, j'espère en 2027 première phase, 2029 et si c'est 2030... c'est un investissement pour 50 ou 100 ans. Donc, il faut le regarder aussi à cette échelle-là.

Je n'assène rien d'autre, mais heureusement que les chambres froides sont là pour les artistes du flamenco.

On vote, s'il vous plait.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Par 28 voix pour, 1 voix contre (M. Bruno MINDE), 6 abstentions (M. Bruno ROUFFIAT, Mme Éliane DARTEYRON, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 22 mai 2024,

Vu l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 21 mai 2024,

Approuve l'avant projet définitif de rénovation, réhabilitation et extension du Musée Despiau-Wlérick,

Décide d'inscrire en section investissement la somme de 11 556 247,1 € HT (budget prévisionnel de l'APD),

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/05-0137 (n°7)

Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public communal - Abords du Musée Despiau-Wlérick.

Nomenclature Acte :

3.5.1 - Classement et déclassement

Rapporteur : Philippe DE MARNIX

La ville de Mont de Marsan a pour projet l'extension et la modernisation du Musée Despiau-Wlérick. L'objectif est de mieux répondre aux nouvelles pratiques et usages des publics dans les musées, aux problématiques de conservation des collections, mais aussi de renforcer l'attractivité de l'équipement et de capter de nouveaux publics.

Ces travaux doivent également permettre de pallier le manque d'espaces du musée dont les bâtiments en l'état actuel présentent de nombreuses inadaptations, notamment en termes d'espaces, de fonctionnalité et d'accessibilité.

Suite à la réalisation du projet architectural par le cabinet VURPAS ARCHITECTES, maître d'œuvre retenu pour la réalisation des études, il s'avère qu'il est nécessaire de déclasser du domaine public certaines emprises foncières notamment sur la place Marguerite de Navarre afin de pouvoir y édifier des bâtiments.

Aussi, la ville de Mont de Marsan a mandaté le cabinet BEMOGE qui a procédé en date du 02 mai 2024 au bornage des parcelles cadastrées Lot A, Section AB n°DPP Rue Gaston Phoebus d'une contenance cadastrale de 82 ca et Lot B, Section AB n°DPP Place Marguerite de Navarre d'une contenance cadastrale de 2a 84 ca.

Il convient donc de déclasser les dites parcelles du domaine public pour les intégrer au domaine privé de la Ville.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-1 alinéa 1^{er},

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 2141-1,

Vu le plan de bornage réalisé par géomètre expert précisant les parties à déclasser du domaine public,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux,

voirie » en date du 13 février 2024 et du 16 mai 2024,

Considérant que le déclassement des parcelles concernées est nécessaire au projet de l'extension et la modernisation du Musée Despiau-Wlérick,

Considérant que le déclassement de cet espace public ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, et que malgré la réduction de l'espace existant, la circulation publique sera toujours assurée,

Constate la désaffectation d'une partie des parcelles cadastrées Lot A, Section AB n°DPp Rue Gaston Phoebus d'une contenance cadastrale de 82 ca et Lot B, Section AB n°DPp Place Marguerite de Navarre d'une contenance cadastrale de 2a 84 ca.,

Déclasse lesdites parcelles du domaine public,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/05-0138 (n°8)

Objet : Inscription à l'inventaire réglementaire du musée Despiau-Wlérick d'un masque en terre cuite de Charles Despiau.

Nomenclature Acte :

8.9 – Culture

Rapporteur : Philippe DE MARNIX

Unique en France, la collection de sculptures figuratives françaises du Musée de Mont de Marsan se développe depuis 1968 autour de l'œuvre de Charles Despiau et Robert Wlérick. Elle forme désormais un ensemble particulièrement fourni, débutant au milieu du 19^{ème} siècle jusqu'à l'époque contemporaine, devenant ainsi une collection généraliste de référence pour la sculpture française du 20^{ème} siècle.

En 2024, le Musée Despiau-Wlérick a eu l'opportunité de pouvoir compléter le fonds de portraits sculptés de Charles Despiau avec le masque de Madame Raymonde Bessard. Pièce unique d'un état avancé du portrait du modèle, le legs de ce masque en terre cuite permettra de renforcer l'ensemble des portraits par l'artiste déjà conservés dans la collection.

Afin d'enrichir les collections du Musée Despiau-Wlérick, il est proposé d'inscrire cette œuvre à l'inventaire réglementaire du musée :

- **Charles Despiau, Masque de Madame Raymonde Bessard, terre cuite (1938-1944)**

M. DE MARNIX : Il s'agit d'une aïeule de la légatrice qui a souvent inspiré le sculpteur dans sa jeunesse puisqu'elle a posé près de 200 fois pour lui et l'on peut notamment trouver les sculptures de Charles Despiau inspirées par ce modèle dans des établissements tels que le musée des Beaux-Arts de Bordeaux et le Musée des Arts Modernes et Georges Pompidou à Paris. Le legs de ce masque en terre cuite permettra de renforcer la collection de portraits sculptés réalisés par l'artiste et détenus par ce musée. Je vous remercie.

M. ARA : Juste pour préciser ce que j'ai dit sur le compte-rendu de la commission d'urbanisme sur le musée. Il est écrit 1,5 million d'euros de fonctionnement. Là, c'est 1,100 million d'euros, mais c'est 400 000 € de moins. C'est le compte-rendu qui nous est arrivé de la commission d'urbanisme. C'est écrit.

Quand vous dites que le musée a toujours été la variable d'ajustement sous Mme DARRIEUSSECQ, je trouve cela d'une élégance rare, mais surtout, c'est faux. Je vous rappelle qu'à l'époque il y avait Mont de Marsan Sculptures et je vous rappelle que le projet muséal a été lancé à l'époque. Donc, si c'était la variable d'ajustement, on n'aurait pas lancé ce Musée.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas tout à fait de cela que je parlais. C'est plus indirect. J'ai commencé par vous dire que c'était trans-mandat. Donc, ne faites pas une fixette. Je comprends le côté on défend, on défend, mais je n'attaque pas. Vous n'avez pas compris. Je dis que c'est trans-mandat. Du temps de Philippe LABEYRIE, il y a eu Mont de Marsan Sculptures. Du temps de Geneviève, il y a eu des choses qui se sont faites. Aujourd'hui, je n'en fais pas une affaire personnelle, mais un peu quand même, je veux que cette équipe-là et vous en faites tous partie, lance ce projet, peut-être pour 50 ou 100 ans.

M. BAYARD : Une expression assez courte pour apporter cette précision. En effet en commission d'urbanisme, puisque la délibération a été étudiée, est venu sur la table le sujet du fonctionnement. Certains élus, fort légitimement, se sont interrogés de savoir quel allait être le fonctionnement. J'ai simplement fait état que globalement, en général lorsqu'on réalise l'investissement d'un équipement, le fonctionnement représente entre 8 et 12%. Là, c'était 10% et cela représentait 1,5 million d'euros. On a un chiffre un peu plus précis puisque l'adjoint à la culture nous informe que ce sera 1,100 million d'euros. On peut se réjouir d'avoir gagné 400 000 € en dix jours.

Monsieur le Maire : Il ne vous a pas échappé deux choses. C'est que 100 € d'aujourd'hui, ce n'est pas 100 € en termes de masse salariale en 2027. Les indices du bâtiment peuvent évoluer également.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L.451-2 et D.451-16,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la décision n°2024/04-0121 de Monsieur le Maire de Mont de Marsan acceptant le legs de Madame Isabelle Bessard,

Vu l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales », en date du 21 mai 2024,

Autorise l'inscription de cette œuvre à l'inventaire du musée Despiau-Wlérick, après avis favorable de la Commission Scientifique Régionale Acquisitions des musées de France de Nouvelle Aquitaine,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/05-0139 (n°9)

Objet : Inscription du nom de Monsieur Lucien Henri CALONGE Y VILLAR sur le Monument aux Morts de Mont de Marsan pour la guerre d'Indochine.

Nomenclature Acte :

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Chantal PLANCHENAU

Par courrier en date du 8 avril 2024, Monsieur Laurent BROUX, vice-président du Souvenir Français, nous informe que le nom de Lucien Henri CALONGE Y VILLAR, ancien légionnaire, ne figure pas sur le Monument aux Morts de Mont de Marsan, pour la Guerre d'Indochine.

Ce dernier souhaiterait que cette omission soit réparée avec l'inscription du nom de Monsieur CALLONGE Y VILLAR, sur le Monument aux Morts.

Pour figurer sur un Monument aux Morts, le combattant doit être mort pour la France, né dans la Ville ou en résidence dans la Ville.

Le bureau des Anciens de la Légion Étrangère a fourni la fiche de Monsieur Lucien Henri CALONGE Y VILLAR :

- Né le 5 novembre 1931 à Mont de Marsan
- Décédé « Mort pour la France » le 30 avril 1954 à Dien Bien Phu (Indochine)
- Matricule 83 375 au 2ème Bataillon Étranger Parachutiste

Il s'engage le 8 juillet 1951, il a 19 ans, au Bureau de recrutement de la Légion

étrangère à Marseille. Il sert en Algérie, Tunisie puis en Indochine. Breveté parachutiste, il est nommé au grade de caporal et débarque à Saigon en septembre 1952 où il est affecté au 2^{ème} bataillon étranger de parachutistes. Il est cité à l'Ordre du régiment puis cité à l'Ordre du corps d'armée en novembre 1953. Je vous lis la citation.

« Chef d'équipe de voltigeurs, ardent et courageux au combat, le 11 mai 1953 à Dong Dang Nord Laos, a entraîné son groupe dans un débordement, provoquant ainsi le décrochage de l'adversaire. Le 7 septembre 1953, lors de l'assaut donné au village de Qiong Na au Nord Vietnam, a culbuté toutes les résistances rebelles et a récupéré un fusil mitrailleur. »

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures avec étoile de vermeil. Il est tué au combat à l'âge de 22 ans, le 30 avril 1954 à Dien Bien Phu et déclaré mort pour la France. Ironie du sort, le 30 avril, c'est la fête traditionnelle pour la Légion avec Camerone qui a eu lieu le 30 avril 1963. Dans le journal de marche de son régiment, le 30 avril 1954, on peut lire que le Caporal CALONGE a été tué sur le point nommé Huguette et que les derniers 3000 combattants de Dien Bien Phu sont face au corps de bataille du Général GIAP constitué de 30 bataillons et 35 000 combattants.

Le Caporal CALONGE est inhumé sur place à Dien Bien Phu et reçoit la médaille militaire à titre posthume.

Merci de bien vouloir nous autoriser à inscrire le nom de M. Lucien Henri CALONGE Y VILLAR sur le monument aux morts afin de lui rendre ce dernier hommage. Son nom se rajoutera aux 11 autres morts pour la France en Indochine déjà inscrits sur le monument aux morts de Mont de Marsan.

Et puisqu'on commémore cette année le 70^{ème} anniversaire des combats de Dien Bien Phu et de la fin de la guerre d'Indochine, j'en profite pour vous informer qu'une exposition organisée par la délégation militaire départementale, qui s'intitule Indochine 70 ans, aura lieu aux Halles de la Madeleine du vendredi 7 au dimanche 9 juin de 9h à 18h.

Je vous remercie.

Mme PIOT : Bien sûr nous voterons pour, mais je voulais profiter de cette délibération qui porte sur la mémoire pour évoquer le nom d'une artère ou d'une voie publique au nom de Samuel PATY.

Je vous avais écrit en octobre 2023 pour vous proposer qu'il y ait une rue ou une place qui porte le nom de Samuel PATY. Je n'ai jamais reçu de réponse officielle, mais en off vous m'aviez dit que vous aviez accepté cette idée. Malheureusement, c'était au moment de la mort d'un autre enseignant, Dominique BERNARD, qui a été assassiné par un intégriste islamiste. Je sais qu'au cours des discussions, vous avez eu l'idée, que j'approuve, de certainement faire porter le nom de la place qui est devant le lycée Despiau du nom de Samuel PATY.

Sauf que les mois ont passé. Il n'y a toujours rien eu d'officiel et nous sommes censés voter en Conseil Municipal une délibération pour nommer la place en question, si c'est celle-ci qui a été retenue, ou une autre place, mais celle-ci serait très bien venue et très symbolique. Donc, en Conseil Municipal, nous devons voter

la délibération.

J'avais cru comprendre que vous souhaitiez que l'inauguration ait lieu avant la fin de l'année scolaire pour pouvoir intégrer Monsieur le Dasen et les élèves des écoles, des collèges, lycéens, pourquoi pas étudiants de l'INSPE, mais sauf erreur de ma part, d'ici la fin de l'année scolaire, il n'y aura pas d'autre Conseil Municipal. Donc, j'attendais ce soir dans l'ordre du jour qu'il y ait cette délibération et je ne vous cache pas que je suis très déçue qu'il n'y ait pas cette délibération.

Donc, j'espère que ce n'est qu'un oubli et que ce sera très vite réparé et je nous propose, si ce n'est pas pour la fin de cette année, que ce soit au moins pour le mois d'octobre 2024, à la date d'anniversaire, malheureusement, du décès de Samuel PATY, le 16 octobre 2020, quatre ans plus tard.

Il y a environ 36 000 communes en France. À peine 50 ont fait le choix de nommer une rue, soit une nouvelle rue, soit de débaptiser une rue. On n'aurait pas le problème de débaptiser si c'était la place devant le lycée Despiau. J'aimerais vraiment que l'on puisse le faire. On s'enorgueillirait et Mont de Marsan serait vraiment une ville faisant partie des 50 villes actuelles seulement à avoir le nom de Samuel PATY. Je pense qu'à lui tout seul, Samuel PATY représente la République et avoir une rue Samuel PATY, c'est honorer la République. Je pense que l'on n'a pas besoin d'ajouter les noms des autres victimes de l'intégrisme religieux. J'espère que cette liste va s'arrêter là. Je crois que comme on a une rue Laïcité qui va à la gare, on n'a pas besoin de faire une plaque trop longue. Samuel PATY, hélas, porte en lui-même ce combat de l'universalisme, de la laïcité et donc, de la République et j'espère, je pense savoir que vous me rejoignez là-dessus, mais j'espère vraiment que l'on va très vite prendre, dès la rentrée de septembre, cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous m'autorisez à faire voter, sinon je vais oublier. C'est voté à l'unanimité.

Concernant ce sujet-là, je prends quelques informations. Je crois que nous avons écrit à la Région. Est-ce que la Région nous a répondu ? Je vais regarder ce point-là. Je ne sais pas si la balle est dans notre camp ou dans celui de la Région. Il me semble qu'il faut écrire à la Région qui a la compétence. Je prends le point sur le fait que nous sommes un peu en retard, mais j'ai quelque assurance que pour le 16 octobre, on ne doit pas être en retard. Vous allez le noter.

Mme PIOT : Sinon, on a le 9 décembre qui est la journée de la laïcité. Plus tôt ce sera et mieux ce sera.

Monsieur le Maire : Je ne veux pas qu'on lance le débat ici, mais il me semble que la symbolique devant un lycée est adaptée. Elle nous facilite la chose parce qu'on n'a pas à débaptiser pour rebaptiser.

Est-ce que Samuel PATY incarne à lui seul ces problématiques-là et on en reste là, ou est-ce qu'il y a quelque chose qui traite de tout ce qui s'est passé après et qui peut-être se passera dans le futur ? C'est un débat que je ne veux pas avoir ici. Je prends l'engagement, sous réserve d'aspects techniques et d'autorisation, de pouvoir le faire au mois d'octobre.

Mme PIOT : Si vous ne voulez pas avoir le débat ici, où est-ce qu'on l'aura ?

J'aimerais bien participer à ce débat.

Monsieur le Maire : On ne le fait pas ce soir, s'il vous plaît.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R.2223-8,

Vu le Code des pensions militaires d'invalidités et des victimes de guerres, et notamment son article L.515-1,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 13 mai 2024,

Considérant la demande présentée par Monsieur Laurent BROUX, vice président du Souvenir Français,

Considérant que Monsieur Lucien Henri CALONGE Y VILLAR est décédé le 30 avril 1954 à Dien Bien Phu (Indochine),

Considérant la nécessité d'inscrire le nom de Lucien Henri CALONGE Y VILLAR sur le Monument aux Morts de Mont de Marsan, pour la guerre d'Indochine,

Approuve l'inscription de Monsieur Lucien Henri CALLONGE, sur le Monument aux Morts de Mont de Marsan, pour la guerre d'Indochine,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération N° 2024/04-0140 (n°10)**

Objet : Actualisation du plan de financement du projet « Aménagement de l'îlot Laulom ».

Nomenclature Acte :

7.5.1 – Subventions attribuées aux collectivités

Rapporteur : Marie-Christine BOURDIEU

Par délibération n°2022/06-0096 en date du 15 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'opération d'aménagement de l'îlot Laulom ainsi que le plan de

financement suivant :

PROJET DE PLAN DE FINANCEMENT		
Total HT	2 300 000,00 €	100,00%
État (DSIL)	762 082,00 €	33,10%
Agence de l'Eau	200 000,00 €	8,70%
Département	357 958,80 €	15,60 %
Région Nouvelle-Aquitaine	100 000,00 €	4,30%
Ville de Mont de Marsan	879 959,20 €	38,30%

Il y a lieu d'actualiser le plan de financement comme suit :

PROJET DE PLAN DE FINANCEMENT		
Total HT	2 554 482,29 €	100,00%
État (DSIL)	767 082,00 €	30,03%
État (Fond Vert)	245 162,00 €	9,60%
Département (ACV)	300 000,00 €	11,74%
Département (CRTE)	54 516,80 €	2,13%
Agence de l'Eau	350 000,00 €	13,70%
LEADER	150 000,00 €	5,87%

Mme BOURDIEU : Aujourd'hui, il nous faut actualiser ce plan de financement grâce à de nombreuses subventions qui vont être attribuées à notre collectivité.

La commune de Mont de Marsan a acquis 6 parcelles situées dans l'Ilot Laulom, entre le parking des Arènes, le boulevard de la République et la place Pancaut. Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », un plan guide a été réalisé sur le potentiel de végétalisation du centre-ville de Mont de Marsan, en partenariat avec la Banque des Territoires et la Ville de Mont de Marsan.

Ce plan guide a mis en exergue un déficit d'espaces verts au sud du centre-ville. Compte tenu de la situation géographique de l'Ilot Laulom situé entre la gare et les berges, entre la place des Arènes et la place Pancaut, ce site offre une opportunité unique pour réaliser un espace vert d'envergure en centre-ville qui reliera la gare aux berges, un espace d'environ 6 500 m².

L'aménagement consiste à démolir les bâtiments, à réaliser un espace vert qui permettra une continuité piétonne, 400 mètres linéaires pour les piétons et les mobilités douces telles que les vélos entre le pôle d'échange multimodal et les

berges des quais de la Midouze.

Dans cet aménagement, sont prévus une aire de jeux avec des tobogans, un théâtre de verdure, une aire de sport, une aire de pique-nique et un cheminement de skate de 150 mètres linéaires.

Cet aménagement sera accompagné de nombreuses plantations, arbres et arbustes. Avant le début des travaux, il y avait 2 arbres sur cet espace. Il y aura plus de 150 arbres plantés et plus de 3000 arbustes et plantes vivaces. Ce site actuellement très artificialisé sera désimperméabilisé pour accueillir environ 60% de pleine terre alors qu'il n'y avait que 16% de pleine terre.

La gestion des eaux pluviales intégrées est un enjeu majeur de cet aménagement et la création d'un îlot de fraîcheur, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et la création d'une micro-forêt. Ce projet est détaillé en annexe. Le coût de l'opération est estimé à 2 554 482,29 € H.T.

Nous avons des subventions pour un total de 73% et la part de la Ville restera de 27%.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous voulez intervenir ? Je tiens à préciser que l'on a des notifications pratiquement partout, mais que l'on attend encore un ajustement sur le fonds européen parce que les calendriers ne sont pas les mêmes que nos travaux. La bonne nouvelle, c'est que l'on a un peu plus que ce qui était prévu.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° n°2022/06-0096 en date du 15 juin 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement de l'îlot Laulom et le plan de financement correspondant,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 13 mai 2024,

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement rappelé ci-dessus,

Approuve le plan de financement actualisé de l'opération d'aménagement de l'îlot Laulom comme suit :

PROJET DE PLAN DE FINANCEMENT		
Total HT	2 554 482,29 €	100,00%
État (DSIL)	767 082,00 €	30,03%
État (Fond Vert)	245 162,00 €	9,60%
Département (ACV)	300 000,00 €	11,74%
Département (CRTE)	54 516,80 €	2,13%
Agence de l'Eau	350 000,00 €	13,70%
LEADER	150 000,00 €	5,87%

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/05-0141 (n°11)

Objet : Désignation des membres du Conseil Local de la Vie Associative – modification.

Nomenclature Acte :

5.3 – Désignation des Représentants

Rapporteur : Nathalie GASS

La Ville de Mont de Marsan a désigné un collège de 8 membres issus du Conseil Municipal et un collège de représentants du tissu associatif afin de siéger au Conseil Local de la Vie Associative (délibération n°2020060109 du 2 juin 2020 et délibération n°2020090210 du 28 septembre 2020) :

6 élus pour le groupe de la majorité :

Nathalie GASS
 Claudie BREQUE
 Chantal PLANCHENAULT
 Hicham LAMSIKA
 Marie-Christine BOURDIEU
 Philippe DE MARNIX

2 élus pour les groupes d'opposition :

Françoise CAVAGNE
 Françoise LATRABE

- Un collège de représentants du tissu Associatif comprenant plusieurs collèges thématiques définis comme suit :

- Collège « SPORT » :

- Stade Montois Omnisports
- Étoile Sportive Montoise
- Saint Médard Sports Loisirs
- Nautille Montoise
- Handisport Majouraou
- ASPTT

- Collège « DIVERS » :

- Amicale Landaise des Anciens de l'air
- FNACA Comité Local
- ASRDA
- Pena El Juli
- Insup Formation
- Médaillés Militaires

- Collège « SOLIDARITE » :

- Secours Populaire Français
- Don du Sang Bénévoles
- Ruche Landaise
- Association Solidarité Travail
- ADAPEI des Landes
- APF France Handicap

- Collège « CULTURE » :

- Centre d'Art Contemporain
- Los Cumbancheros
- Atelier de créativité
- Campus Landes
- Mais Uma
- Pitchouns du Moun

Suite à la démission de Mme Françoise CAVAGNE, il convient de procéder à son remplacement.

M. DUTIN : Nous proposons que Jean-Noël CAPDEVILLE prenne la place de Françoise CAVAGNE.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des oppositions pour que l'on vote à main levée ?

M. BACHE : J'ai été interpellé comme vous, mais la presse s'en est fait écho, sur la fermeture de la Maison des Associations Joël Vincent. Parallèlement, j'ai lu cet après-midi que la délibération que nous avons votée pour la vente de la Maison des Associations à Saint-Jean-d'Août n'avait plus lieu d'être puisque celui qui avait été retenu dans le projet s'est retiré.

Comme nous sommes en difficulté, que nous avons fait des remarques, est-ce que c'est un projet qui est relancé qui pourrait tenir compte des propositions que nous avons faites, à savoir pouvoir conserver quelques m² pour les associations dans le quartier Saint-Jean-d'Août ?

On remet cela sur le tapis et il serait bien que ce soit examiné et que nous ayons une petite réponse par rapport à ce qui se passe puisque nous avons été interpellés par diverses associations.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? On intègre M. CADEVILLE qui remplace Mme CAVAGNE.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un élu pour les groupes d'opposition suite à la démission de Mme Françoise CAVAGNE,

Considérant que la nomination des représentants s'effectue au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas recourir à ce mode de scrutin,

Décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote à main levée,

Désigne les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Local de la Vie Associative comme suit :

6 élus pour le groupe de la majorité :

Nathalie GASS
Claudie BREQUE
Chantal PLANCHENAU
Hicham LAMSIKA
Marie-Christine BOURDIEU
Philippe DE MARNIX

2 élus pour les groupes d'opposition :

Jean-Noël CAPDEVILLE
Françoise LATRABE

Désigne les représentants du tissu associatif tel que cités supra,

Abroge la délibération n°2020060109 du 2 juin 2020 et la délibération n°2020090210 du 28 septembre 2020 du Conseil Municipal portant désignation d'un collège de 8 membres élus et d'un collège de représentants d'un tissu associatif au sein du Conseil Local de la Vie Associative,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Juste un petit mot avant de laisser la parole à ma collègue qui connaît bien le sujet. Il y a la maison des associations actuelle. On va relancer une consultation.

Mme GASS : Merci Monsieur le Maire. En ce qui concerne la fermeture de la Maison Joël Vincent, elle est rouverte depuis ce mardi 13h. Pourquoi est-ce que cela a duré si longtemps ? Tout simplement parce qu'il y a un bureau de contrôle qui était passé une première fois, de mémoire, le 2 mai et qui est repassé vendredi dernier, le 17 mai pour faire des inspections visuelles, aussi bien au niveau des combles que du vide sanitaire et il n'y a rien qui a été constaté. C'est pour cela que nous avons eu l'autorisation d'ouverture. Ayant reçu le rapport assez tard vendredi, tous les services ont été prévenus ce week-end et ont tout mis en place pour rouvrir mardi à 13h.

Délibération N° 2024/05-0142 (n°12)

Monsieur le Maire : Je vais laisser la parole à Chantal PLANCHENAUULT qui connaît bien le SYDEC puisque Chantal pilote dans un autre domaine le sujet du renouvellement de tout notre éclairage urbain. C'est quelque chose qui avance. Vous ne pouvez pas ne pas voir de nouveaux éclairages à led dans les quartiers. On voit que de plus en plus les quartiers s'équipent. À ce titre-là, elle a une relation un peu privilégiée avec le SYDEC. Je vous passe la parole.

Objet : Désignation des délégués au Comité Territorial du Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC).

Nomenclature Acte :

5.3.4 – Désignation de représentants – Autres

Rapporteur : Chantal PLANCHENAUULT

La Ville de Mont de Marsan a désigné 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants au sein du Conseil Municipal, afin de siéger au Comité Territorial du Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) (délibération n°2020060112 du 2 juin 2020).

8 délégués titulaires :

Bruno ROUFFIAT

Catherine PICQUET
Chantal PLANCHENAUULT
Hervé BAYARD
Pierre MERLET-BONNAN
Eliane DARTEYRON
Françoise LATRABE
Jean-Baptiste SAVARY

8 délégués suppléants :

Christophe HOURCADE
Hicham LAMSIKA
Marie-Christine BOURDIEU
Farid HEBA
Mathis CAPDEVILLE
Claudie BREQUE
Françoise CAVAGNE
Frédéric DUTIN

Suite à la démission de Mme Françoise CAVAGNE, il convient de procéder à son remplacement.

Mme PLANCHENAUULT : Je m'adresse à l'opposition pour nommer quelqu'un.

M. DUTIN : Nous sollicitons que ce soit Jean-Noël CAPDEVILLE qui prenne la place de Françoise CAVAGNE, ce qui, au titre du collège des suppléants fera deux CAPDEVILLE, Mathis et Jean-Noël, si vous l'acceptez.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des oppositions pour que l'on vote à main levée ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat d'Équipement des Communes des Landes,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 13 mai 2024,

Considérant qu'il convient de désigner un élu pour les groupes d'opposition suite à la démission de Mme Françoise CAVAGNE,

Considérant que la nomination des représentants s'effectue au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas recourir à ce mode de scrutin,

Décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote à main levée,

Désigne les représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Territorial du Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) comme suit :

8 délégués titulaires :

Bruno ROUFFIAT
Catherine PICQUET
Chantal PLANCHENAU
Hervé BAYARD
Pierre MERLET-BONNAN
Eliane DARTEYRON
Françoise LATRABE
Jean-Baptiste SAVARY

8 délégués suppléants :

Christophe HOURCADE
Hicham LAMSIKA
Marie-Christine BOURDIEU
Farid HEBA
Mathis CAPDEVILLE
Claudie BREQUE
Jean-Noël CAPDEVILLE
Frédéric DUTIN

Abroge la délibération n°2020060112 du 2 juin 2020 du Conseil Municipal portant désignation des délégués au Comité Territorial du Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/05-0143 (n°13)

Objet : Désignation des membres des commissions municipales – modification.

Nomenclature Acte :
5.2.3 – Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Charles DAYOT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 2 juin 2020, a créé ses commissions thématiques et en a nommé les membres (délibérations n°2020060095 et n°2020060096 du 2 juin 2020).

Suite à la démission de Monsieur Benoît PIARRINE de son poste de conseiller municipal, Monsieur Bruno MINDÉ le remplace au sein du conseil municipal.

Il est dès lors proposé que Monsieur Bruno MINDÉ intègre les commissions municipales dans lesquelles Monsieur Benoît PIARRINE siégeait.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote au sein du Conseil Municipal a lieu à bulletin secret. Le Conseil Municipal peut toutefois, sauf disposition législative ou réglementaire contraire prévoyant expressément ce mode de scrutin, décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans des organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Monsieur le Maire : M'autorisez-vous à ce que nous votions à main levée ?
(Unanimité)

Est-ce que vous souhaitez vous exprimer, Monsieur Mindé par rapport à cette délibération ?

M. MINDE : Je veux bien parce qu'il faudra juste corriger le bas de la première page de la délibération où il est écrit : « M. Benoit PIARRINE est remplacée par M. Bruno MINDE. » Si vous pouvez enlever le e. C'est tout. Je suis toujours volontaire pour remplacer M. PIARRINE.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-1,

Vu les délibérations n°2020060095 et n°2020060096 du 2 juin 2020 du Conseil Municipal portant création des commissions et désignation de ses membres,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 13 mai 2024,

Considérant qu'à la suite de sa démission, Monsieur Benoît PIARRINE est remplacé par Monsieur Bruno MINDÉ au sein du conseil municipal,

Décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote à main levée,

Désigne Monsieur Bruno MINDÉ comme membre des commissions dans lesquelles siégeait Monsieur Benoît PIARRINE, à savoir :

- Commission « sport, éducation, jeunesse »,
- Commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales »,
- Commission « solidarités, plan contre la solitude, projets intergénérationnels »,
- Commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie »,
- Commission « centre-ville – action « cœur de ville »,
- Commission « développement durable, démocratie locale et quartiers, démarche qualité, relation avec les administrés »,
- Commission « finances, ressources humaines, affaires générales ».

Délibération N° 2024/05-0144 (n°14)

Objet : Acquisition et intégration au domaine public des Rues du Général Castelnau et Jean Hirigoyen à Mont de Marsan.

Nomenclature Acte :

3.1 - Acquisition

Rapporteur : Hervé BAYARD

Dans le quartier du Beillet, un lotissement avait été réalisé à la fin des années 1990 sans que les voiries desservant les habitations ne soient cédées à la collectivité en vue de les intégrer dans le domaine public. Il s'agit des rues du Général Castelnau et Jean Hirigoyen, cadastrées BN n°2969, d'une contenance de 2 895 m².

Depuis ces 2 voies ont bénéficié de travaux de requalification, dans la perspective de son intégration dans le domaine public. Ces travaux étant désormais terminés, la voirie répond aux critères d'exigence du domaine public.

Aussi, son propriétaire, la société IN'LI SUD OUEST, accepte de céder à l'euro symbolique la parcelle BN n°2969 en vue de son intégration au domaine public communal.

Il convient de préciser qu'un bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. Ainsi l'acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater son appartenance au domaine public. Ce classement est dispensé de la procédure

d'enquête publique.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 16 mai 2024,

Considérant que les voies susmentionnées, bien que privées à ce jour, sont ouvertes à la circulation publique, et sont donc affectées de fait au domaine public,

Considérant que l'estimation de France Domaine n'est pas requise pour les acquisitions dont le montant n'excède pas 180 000 €,

Considérant l'avis favorable des services techniques et de la régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement,

Approuve l'acquisition par la Ville de la parcelle BN n°2969 d'une superficie de 2 895 m² auprès de la société IN'LI SUD OUEST pour un montant d'un euro symbolique,

Charge le service foncier de la Ville de Mont de Marsan de la rédaction de l'acte administratif,

Décide l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée BN n°2969 d'une superficie de 2 895 m²,

Autorise Monsieur le 1er Adjoint au Maire à intervenir à la signature de l'acte administratif et de tout document s'y rapportant.

- Délibération N° 2024/05-0145 (n°15)

Objet : Désignation des membres au Conseil d'Exploitation de la Régie des Parcs et Stationnement.

Nomenclature Acte :

5.3.4 – Désignation de représentants - autres

Rapporteur : Charles DAYOT

Par délibération en date du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé les statuts du Service Public Industriel et Commercial dénommé « Parc de Stationnement », qui a pour mission l'ensemble des opérations visant à l'exploitation des places de stationnement publiques payantes existantes ou à créer à Mont de Marsan, et plus particulièrement à l'intérieur du centre-ville : le parking souterrain du Midou, le parking Saint-Roch et le parking Dulamon.

Conformément aux dispositions des articles L.2221-14 et R.2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de la Régie, celle-ci est administrée, sous l'autorité du Maire et du conseil municipal, par un Directeur et un conseil d'exploitation composé de 9 membres désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, pour la durée du mandat municipal :

- 6 membres issus du Conseil Municipal,
- 3 personnes qualifiées, soit par leurs connaissances techniques, soit par leur expérience des affaires ou de l'administration.

Suite au départ de Monsieur Benjamin MALATY, il y a lieu de désigner les 9 membres qui siégeront au Conseil d'Exploitation de la Régie des Parcs et Stationnement, en vertu des statuts de la dite Régie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les membres suivants :

- 6 Membres issus du Conseil Municipal

Gilles CHAUVIN
Bruno ROUFFIAT
Catherine PICQUET
Pierre MERLET-BONNAN
Chantal PLANCHENAU
Alain BACHE

- 3 membres qualifiés

Emilie LABROUCHE, Présidente du Quartier Centre-ville
Sylvain COUTY, Directeur de l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération,
Laurent BERTHOMIER, représentant de l'Union des Cafetiers,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote au sein du conseil municipal a lieu à bulletin secret. Le conseil municipal peut toutefois, sauf disposition législative ou réglementaire contraire prévoyant expressément ce mode de scrutin, décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans des organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Monsieur le Maire : Avez-vous des oppositions pour que l'on vote à main levée ?
(Unanimité)

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Régie des Parcs et Stationnement,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement des conseils d'exploitation des deux régies,

Décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote à main levée,

Désigne les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Parcs et Stationnement comme suit :

- 6 Membres issus du Conseil Municipal :

Gilles CHAUVIN

Bruno ROUFFIAT

Catherine PICQUET

Pierre MERLET-BONNAN

Chantal PLANCHENAUULT

Alain BACHE

- 3 membres qualifiés

Emilie LABROUCHE, Présidente du Quartier Centre-ville

Sylvain COUTY, Directeur de l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération,

Laurent BERTHOMIER, représentant de l'Union des Cafetiers,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/05-0146 (n°16)

Objet : Campagne de ravalement de façades – Attribution de subventions.

Nomenclature Acte :

7.5.4 - Subventions autres

Rapporteur : Delphine LEBLANC

Depuis 2009, la Ville de Mont de Marsan s'est engagée dans une campagne incitative de ravalement des façades en centre ville avec l'octroi d'une subvention de 30 % du montant des travaux.

En parallèle, depuis janvier 2019, un dispositif de ravalement obligatoire a été instauré pour certains immeubles ciblés dans les rues principales dont l'état fortement dégradé et l'inertie des propriétaires concernés allaient à l'encontre de la mise en valeur du centre ville et de son patrimoine bâti.

Ainsi, un nouveau propriétaire a décidé d'engager les démarches auprès de SOLIHA pour lancer les travaux de ravalement (campagne incitative).

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir ce dossier de subventionnement de ravalement pour l'immeuble situé 17-25 rue des cordeliers (section cadastrale AT 569) appartenant à la SCI MONDOVIJA représentée par Madame FOURCADE. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 25 600,48€ TTC. Le montant de la subvention accordée est de 7 680 €.

Ce dossier a été validé par SOLIHA et approuvé par la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie ». Les prescriptions établies par l'architecte du patrimoine mandaté par SOLIHA sont par ailleurs respectées.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°02 du Conseil Municipal en date du 26 février 2014 relative au règlement d'attribution des subventions,

Vu la délibération n°2018060227 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 relative la demande d'inscription auprès de la Préfecture sur la liste départementale des communes souhaitant rendre obligatoire le ravalement de façades des immeuble dans le périmètre du cœur de ville,

Vu la délibération n°2018120408 du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2018 relative à l'instauration de l'obligation de ravalement de façades,

Vu la délibération n°2020090202 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 relative au nouveau périmètre de ravalement de façades incitatif et coercitif,

Vu la délibération n°2023/06-0119 du Conseil Municipal en date du 09 juin 2023 relative au nouveau périmètre de ravalement de façades incitatif et coercitif,

Vu les actions sur le patrimoine bâti annoncées dans le dispositif « Action Cœur de Ville »,

Vu la demande de subvention formulée par la SCI MONDOVIJA en date du 18 avril 2024 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 17-25 rue des cordeliers,

Vu la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 16 mai 2024,

Considérant que la demande de subvention est conforme au règlement d'attribution des subventions,

Considérant que l'immeuble est situé dans le périmètre de la campagne de ravalement de façades,

Approuve la proposition d'attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades d'un montant de 7 680€ au profit de la SCI MONDOVIJA représentée par Madame FOURCADE pour l'immeuble situé 17-25 rue des cordeliers,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/05-0147 (n°17)

Objet : Décision modificative n°1. – Budget annexe Self Bosquet.

Nomenclature acte

7.1.2 - Décision budgétaire

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Le budget primitif étant prévisionnel, il y a lieu chaque année d'apporter des modifications dans les prévisions pour tenir compte à la fois de dépenses et recettes nouvelles et des décalages de réalisations.

Cette décision modificative n°1 intègre les éléments suivants :

DM 1 2024 BUDGET SELF BOSQUET					
chap	article	libellé	BP2024	DM1	Total
21	2188	Autres immobilisations corporelles	2 711 ,60	15 000,00	17 711,60
		TOTAL CHAPITRE 21	2 711,60	15 000,00	17 711,60
Total dépenses d'investissement			2 711,60	15 000,00	17 711,60
13	1314	Subv. équipt Communes	0,00	15 000,00	15 000,00
		TOTAL CHAPITRE 13	0,00	15 000,00	15 000,00
Total recettes d'investissement			0,00	15 000,00	15 000,00

Monsieur le Maire : L'une et l'autre étant liées, y a-t-il des questions particulières ?
 Vous avez compris qu'il fallait basculer de l'investissement.

**Ayant entendu son rapporteur,
 Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
 À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le budget primitif du budget annexe du self Bosquet,

Vu la délibération n°2024/05-0148 en date du 23 mai 2024 approuvant le versement d'une subvention d'équipement de 15 000€ au budget annexe du self Bosquet,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 13 mai 2024,

Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe du self Bosquet conformément au tableau ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/05-0148 (n°18)

Objet : Attribution d'une subvention d'équipement au budget annexe du self Bosquet.

Nomenclature Acte :

7.5.2 – Subventions attribuées à un budget annexe industriel et commercial

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Un des fours du restaurant administratif étant hors service, il convient d'acquérir un nouveau four pour permettre la continuité de l'activité du self.

L'acquisition de ce nouveau four représente une dépense d'équipement pour le self Bosquet d'un montant de 15 000€. Un tel investissement ne peut être financé sans une augmentation excessive des tarifs.

Pour cette raison, conformément à l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget principal de la Ville prendra en charge cette investissement par le versement d'une subvention d'équipement au budget annexe du self Bosquet.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante de verser une subvention d'équipement de 15 000 € au budget annexe du self Bosquet.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-2,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 13 mai 2024,

Considérant que les crédits sont prévus au chapitre 204 du budget primitif 2024,

Approuve le versement d'une subvention d'équipement de 15 000 € au budget annexe du self Bosquet,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : La séance sera levée après l'intervention de Madame PIOT.

Mme PIOT : J'ai juste une question à vous poser par rapport à une subvention à une

association, en l'occurrence l'association Validada. Par rapport aux projets, on va reparler de gascon, Ahuecats qui a lieu le 14 juin à Mont de Marsan, qui va accueillir 868 enfants, des spectacles de théâtre, des contes en gascon et en français. On va essayer les échasses, des jeux de quilles, il y aura des concerts, des bals.

Cette association a un besoin de 5 000 €. Le Département va aider à hauteur de 1 500 € et l'an dernier, la Ville de Mont de Marsan a aidé à hauteur de 2 000 €. Or, je sais que l'association vous a demandé à renouveler son aide, mais m'a demandé quand est-ce que la subvention va être accordée en commission. Au 21 mai, ce n'était pas à l'ordre du jour. À la commission culture du 12 juin, ce n'est pas non plus à l'ordre du jour. La journée a lieu le 14 juin et donc, il y avait une inquiétude pour savoir si l'association aurait une subvention de la part de la Ville. Je vous remercie.

Mme GASS : Je peux vous répondre. Cette subvention a été octroyée dans le cadre des subventions projets. Pour cette année, on a décidé de ne faire qu'une session. Ce ne sera pas voté avant le mois d'octobre pour pouvoir voir tous les projets sur l'année. Nous avons bien reçu le dossier et ce sera étudié au mois d'octobre. Je ne peux pas vous dire maintenant s'ils auront 2 000 ou moins, sachant que 2 000 € est le maximum.

Mme PIOT : Merci, mais du coup, il va être difficile pour eux de monter le budget s'ils ne savent pas.

Mme GASS : Pour la plupart des associations qui organisent, je pense au Café Music et la Route des Imaginaires - il y a pas mal d'animations -, c'est un budget prévisionnel et c'est vrai qu'ils ne peuvent pas forcément en tenir compte, ou alors il faut qu'ils aillent chercher ailleurs parce qu'ils ont moins.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'ils ont la trésorerie ?

Mme PIOT : Je ne sais pas. Ils sont inquiets. Ils ne savent que les 1 500 € du Département. Pour la Ville, ils ne savent pas.

Monsieur le Maire : C'est noté.

Avant de lever la séance, à nouveau une pensée émue pour Jean-Pierre et Jean-Michel CARRERE.

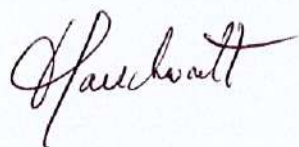
Sans transition, cher Farid, nous avons un dimanche bien occupé à Mont de Marsan puisque c'est le Mounride.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance a été levée à 20 heures 46.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Chantal PLANCHENault
Secrétaire de séance



Charles DAYOT
Maire

